



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(63<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Déclaration d'urgence** (p. 4675).
2. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4675).

#### Affaires étrangères (suite)

M. Jean-Marie Cambacères, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**Réponses** de M. le ministre d'Etat, de Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, et de M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales, aux **questions** de : MM. Eric Raoult, Jacques Godfrain, Francis Geng, Jean-Yves Le Déaut, Charles Pistre, Emile Koehl, François d'Aubert,

Charles Ehrmann, Claude-Gérard Marcus, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Jean-Paul Fuchs, Jean Lacombe, Charles Josselin, Pierre Raynal.

MM. le ministre d'Etat, Alain Peyrefitte.

Les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

#### Avant l'article 69 (p. 4689)

Amendement n° 70 de M. Wiltzer, avec le sous-amendement n° 72 rectifié de M. Cambacères : MM. Pierre-André Wiltzer, le rapporteur spécial, le ministre délégué chargé de la francophonie. - Adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié.

Amendement n° 71 de M. Wiltzer. - Adoption.

#### Affaires européennes

M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4693).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DÉCLARATION D'URGENCE

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (n° 944).

Acte est donné de cette communication.

2

### LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances m'a demandé la parole pour une brève intervention.

Monsieur Jean-Marie Cambacérés, vous avez la parole.

**M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** En ma qualité de rapporteur spécial, je voudrais poser à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, deux questions, dont la première, qui a déjà été abordée dans la discussion de ce matin, concerne le Cambodge.

Après le premier « round » de la conférence de Paris, le retrait des troupes vietnamiennes et la reprise des combats, quelles initiatives entend prendre la France pour donner une suite positive à un règlement global du conflit dans cette région ?

J'en viens à ma seconde question. Lors d'une mission que j'ai effectuée à Hongkong en tant que rapporteur spécial, j'ai eu à connaître de la situation des cadres francophones des entreprises françaises implantées là-bas : après la répression de la place Tiananmen, ils ont très peur en ce qui concerne l'avenir du territoire de Hongkong au-delà de 1997. Ils souhaiteraient que la France prenne une initiative leur permettant, soit par des passeports, soit par des visas de longue durée, de venir dans notre pays si les choses tournaient mal. Pour ménager la confiance dont la France jouit dans cette région, le Gouvernement devrait étudier avec bienveillance, me semble-t-il, cette demande.

Telles sont, monsieur le président, les deux questions que je voulais poser. Je vous remercie de m'avoir donné la parole pour le faire.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, si vous en êtes d'accord, je vais répondre immédiatement à M. le rapporteur, puis plus tard aux différents orateurs qui se sont exprimés au nom de leur groupe - j'attendrai qu'ils soient de nouveau présents, afin qu'ils puissent profiter pleinement de ma réponse.

M. le rapporteur spécial m'a interrogé au sujet du Cambodge dont j'ai dit un mot ce matin : je vais être un peu plus explicite que je ne l'ai été puisqu'il m'y invite.

Vous m'avez demandé, monsieur Cambacérés, quelle action la France entendait mener pour hâter le retour de la paix au Cambodge. La conférence du mois d'août a permis, je le rappelle, de fixer un cadre pour un règlement global sous tous ses aspects, à savoir l'évacuation des troupes étrangères, la suspension des aides militaires, le cessez-le-feu, la mise en place d'une autorité provisoire, le retour des réfugiés, la reconstruction du pays, le tout contrôlé par un mécanisme international fiable et efficace.

Malheureusement, dans la première partie de la conférence, nous avons dû constater que les parties, les protagonistes n'étaient pas prêts à accepter les concessions nécessaires à la définition du compromis. Il était prévisible qu'à partir du moment où le processus diplomatique que nous avons amorcé s'interrompait, les armes se feraient entendre à nouveau - je ne l'ai d'ailleurs pas caché à l'époque.

Mais si, comme on peut le penser, aucun des camps ne l'emporte sur l'autre de façon décisive, il faudra bien, un jour, en revenir à la recherche d'une solution politique en utilisant pour cela le cadre que nous avons fixé et qui reste disponible - comme reste disponible la France - pour réamorcer le dialogue. Disant cela, je réponds du même coup à M. Robert Montdargent, qui m'a interrogé ce matin sur le même sujet.

D'ici à ce que nous parvenions à ce moment que je souhaite voir arriver le plus tôt possible, nous suivrons - nous suivons - avec intérêt les initiatives prises par le Premier ministre thaïlandais et par mon collègue, ami et co-président de la conférence, M. Ali Alatas, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, qui procède, en accord avec moi, à quelques sondages, en vue d'une réunion informelle des factions cambodgiennes et des voisins immédiats du Cambodge. Je m'en suis entretenu avec lui récemment, à l'occasion de l'assemblée générale des Nations unies, à New York.

Ces consultations, qui se poursuivront, nous permettront d'apprécier quel sera le moment propice à la reprise du processus défini par la conférence de Paris, notre intention étant que cette reprise puisse conduire à une conclusion positive, c'est-à-dire au retour de la paix dans cette région.

M. le rapporteur spécial m'a ensuite interrogé sur les cadres chinois des entreprises françaises de Hongkong. Comme vous le savez, monsieur le président, mesdames, messieurs, l'écrasement sanglant par l'armée chinoise du mouvement démocratique à Pékin a jeté la consternation dans la population de Hongkong, ainsi que, d'ailleurs, dans le reste du monde.

Je répondrai sur ce point un peu plus longuement à M. Peyrefitte qui m'a interrogé sur ce sujet, dès qu'il sera parmi nous.

Certains cadres chinois travaillant dans des entreprises françaises ont souhaité contracter une sorte d'« assurance-vie » qui leur permettrait de rester à Hongkong, après le passage de cette ville sous la souveraineté chinoise, c'est-à-dire en 1997, conformément aux accords intervenus avec la Grande-Bretagne. S'ils n'obtenaient pas des engagements précis, ils envisageraient de quitter nos entreprises, ce qui, vous en conviendrez, porterait un coup indéniable à nos activités économiques dans cette région.

C'est dans cette perspective que nous avons accueilli un certain nombre de demandes de naturalisation, actuellement à l'examen. Ces procédures particulièrement longues, vous le savez, doivent se faire dans le respect des critères légaux pour préserver nos intérêts économiques hexagonaux et pour répondre à l'inquiétude légitime des entreprises françaises.

Cependant, une procédure plus rapide a été mise en place : elle consistera à octroyer des visas d'établissement différé. Au total, environ un millier de cas seront examinés par notre consulat général dans les mois à venir et de façon tout à fait positive.

Je crois avoir ainsi répondu aux deux questions qui m'ont été posées par M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions, et, d'abord, aux questions du groupe R.P.R., pendant quinze minutes, avant de passer aux questions d'un autre groupe.

La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** Monsieur le ministre, quelle est la position de la France face à la situation au Cambodge et, surtout, quelle est la logique de cette position ?

Comme nombre de parlementaires, et sûrement comme vous-même, monsieur le ministre d'Etat, je suis un ami du peuple cambodgien. Comme tel, je suis attristé par l'absence de tout message cohérent de l'Occident, en particulier de la France, devant le drame, devant le martyr du peuple khmer.

Monsieur le ministre, quelle est la position française sur ce problème ? Consiste-t-elle à dédouaner et à instituer comme interlocuteurs officiels du possible règlement au Cambodge les responsables de l'horreur, les Khmers rouges, responsables du massacre de millions de Cambodgiens ? Je vous avais déjà interrogé sur ce point, monsieur le ministre, lors de la tenue de la conférence de Paris. Peut-on discuter avec des assassins auteurs d'un véritable holocauste ?

Dois-je vous citer le Président de la République, qui a dit un jour qu'il est des mains que l'on ne peut pas serrer ? La position française, monsieur le ministre, est-ce la position du secrétaire d'Etat à l'action humanitaire qui, vendredi dernier, sur France Inter, réclamait la constitution de nouvelles « brigades internationales » - il souhaitait « ardemment en être » - afin de combattre les Khmers rouges dont le retour sur la scène politique constituerait « une grande tragédie » ? Je reprends ses expressions. Monsieur le ministre, votre collègue, M. Kouchner, a raison : au Cambodge, c'est vrai, se déroule une grande tragédie.

Mais la France doit-elle y jouer un rôle ? Monsieur le ministre d'Etat, quel est le message de la France, quand les Khmers rouges ont délaissé le tapis vert de la négociation pour les fusils, quand le site d'Angkor est dans un état de total abandon depuis plus de quinze ans, sans que la communauté culturelle internationale, notamment la France, ne s'émeuve outre-mesure devant ce massacre artistique, dont les générations à venir nous feront porter la responsabilité ?

Monsieur le ministre d'Etat, au Cambodge, quel est le message de la France ? Le Cambodge attend notre voix. Votre voix est-elle claire, est-elle cohérente ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Une nouvelle fois, le Cambodge ! Je vais donc répondre à M. Raoult, qui pose une question sur les dangers que représentent les Khmers rouges dans une solution politique au Cambodge.

Monsieur le député, je vais être très direct et très franc avec vous. Le Gouvernement français, croyez-le bien, est parfaitement conscient du danger que représentent les Khmers rouges. Je pense que personne ne peut le soupçonner de sympathies pour un gouvernement qu'il a condamné en son temps - je n'en ai trouvé nulle trace dans vos propos... Le

Gouvernement a d'ailleurs coparrainé à l'assemblée générale des Nations unies une résolution qui rejette toute éventualité de retour « à des pratiques universellement condamnées du passé. »

Mais, je dois le dire, la France est également consciente que les Khmers rouges représentent, sur le terrain, une force militaire importante, au demeurant alliée du prince Sihanouk, que la communauté internationale reconnaît comme l'interlocuteur le plus à même pour ramener la paix au Cambodge et d'aider à la reconstruction nationale. Il est soutenu par la Chine et - oserai-je l'ajouter ? - également par les Etats-Unis d'Amérique.

Or tout refus d'associer ces forces à un règlement politique au Cambodge ne peut que les conduire à prendre des gages sur le terrain. La preuve en est que les combats qui se déroulent actuellement au Cambodge soulignent cette réalité, que l'on connaissait depuis dix ans. Personne, pas même ceux qui se déclarent volontaires pour les « brigades internationales », n'a pu éliminer militairement les Khmers rouges. Mais peut-être le jour où vous irez grossir leurs rangs, avec d'autres, réussirez-vous là où il en est qui ont échoué. (*Sourires.*)

**M. Eric Raoult.** Je ne suis pas au Gouvernement !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Il ne pourra donc y avoir de paix civile au Cambodge qu'en intégrant les Khmers rouges à un accord politique, en les désarmant et en les soumettant au verdict démocratique des élections. Je ne connais pas d'autre moyen de parvenir à un règlement durable. Tel était le but que nous nous étions fixé au mois d'août dernier. C'était l'objet de la conférence de Paris sur le Cambodge. Je me suis expliqué à ce sujet, je n'y reviens pas.

C'est à une telle solution qu'il faudra bien arriver ou revenir un jour. La France, je le répète, est disposée à contribuer à ce résultat, en reprenant, dès que les esprits seront de nouveau préparés, le processus qui avait amené les Khmers rouges à la table des négociations.

Mais permettez-moi d'ajouter, puisque votre question a débordé sur ce sujet, que l'intérêt profond que le Gouvernement français porte à l'avenir des pays d'Indochine s'est traduit, cette année, par une intense activité, tant dans le domaine politique que dans celui de la coopération.

Dans les limites que nous impose la situation politique dans ce pays, et que je viens de rappeler, la France entend développer au Cambodge, en 1990, une coopération culturelle, scientifique et technique. Ce programme, résolument tourné vers la formation, s'exercera dans les domaines prioritaires de la médecine et de l'agronomie.

Ainsi, l'Alliance française, déjà présente depuis plusieurs années au Cambodge par l'intermédiaire de quatre professeurs de français, a envoyé à Phnom Penh une mission chargée d'étudier l'ouverture d'un établissement disposant d'une large capacité d'accueil. Dans le domaine de la santé, différents accords de formation et de fourniture de matériel ont été signés entre la faculté de médecine de Phnom Penh et différents hôpitaux parisiens. Sur le plan culturel, le Gouvernement français a décidé de soutenir le lancement d'une opération internationale de sauvegarde des temples khmers de la cité d'Angkor, sous l'égide de l'Unesco.

Comme vous pouvez le constater, la France, tout en tenant compte des réalités internationales, n'a nullement l'intention d'oublier le Cambodge.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain,** Monsieur le ministre d'Etat, en France, mais aussi dans la communauté internationale, la présidence de la C.E.E. par la France a suscité de grands espoirs, car notre pays a un rôle international exceptionnel à jouer.

Son histoire l'a conduit à siéger au Conseil de sécurité des Nations unies. La France a donc voix au chapitre sur l'ensemble des continents et des mers du monde. Le fait que la France exerce pour quelques mois la présidence de la C.E.E. revêt une signification toute particulière. Cette présidence lui impose des devoirs, certes, mais elle fait de notre pays un porte-voix de la Communauté économique européenne.

Cependant, chacun le sait, l'histoire du monde ne peut se dérouler sans que la Méditerranée y joue un rôle important : depuis des millénaires, la Méditerranée, *mare nostrum*, est le creuset de ce qui se passe dans le monde entier. Aujourd'hui

encore, les événements qui s'y produisent, d'Est en Ouest, ont une influence déterminante sur ce qui se passe dans le reste du monde.

Il y a quelques jours, nous avons appris que la rencontre entre les présidents Gorbatchev et Busch aurait lieu en Méditerranée. Cela a une grande signification et valorise cette mer qui nous est commune. Mais cela signifie aussi que le sort des rapports Est-Ouest se réglera à nos portes, à quelques encablures de nos côtes, peut-être sans que nous ayons été consultés, sans qu'un passage préalable par Paris ait lieu, ou qu'une information soit donnée ultérieurement.

Autant nous nous réjouissons des rapports directs entre chefs d'Etat, autant nous voudrions savoir si cette présidence de la C.E.E. par la France permettra à la Communauté économique européenne d'être intégrée dans le processus de cette rencontre entre les deux grands chefs d'Etat. (*Applaudissements sur les groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** La question que vous me posez, monsieur Godfrain, est relative à la situation en Méditerranée. Je suis d'accord avec vous pour dire que s'il est une mer hautement stratégique, c'est bien celle-là. La réponse à cette vaste et importante question s'est trouvée largement développée dans mon allocution de ce matin. Je ne reviendrai donc pas sur le détail, mais permettez-moi d'esquisser à grands traits quelques réflexions devant vous.

« Nous n'avons pas été consultés », dites-vous. Qu'en savez-vous ? Je puis opposer un démenti à cette affirmation, mais vous me permettez de ne pas entrer dans le détail de cette consultation ; il vous suffira, je pense, de savoir qu'elle a eu lieu.

Je voudrais donner quelques indications sur les efforts déployés par la France et, à son invitation, par la Communauté européenne.

Vous observerez d'abord que la déclaration sur le Liban, adoptée hier par les Douze, a été inspirée par la France. Les prochains entretiens de la troïka avec les responsables palestiniens - j'en ai parlé ce matin - ainsi qu'avec les dirigeants égyptiens et israéliens seront là pour témoigner de l'intérêt actif et constant des Douze pour ce qui se passe en Méditerranée orientale, sous la conduite du Président français.

En Méditerranée occidentale - vous y avez vous-même fait allusion - les problèmes se posent en termes différents. Pour des raisons bien connues sur lesquelles je n'ai pas besoin d'insister, la France se sent particulièrement proche des pays du Maghreb. La Communauté a noué, pour sa part, depuis quelques années, des liens de coopération avec la plupart des pays maghrébins. La constitution de l'union du Maghreb arabe est devenu un facteur supplémentaire pour justifier le renforcement de ces relations de dialogue et de coopération. Le Président de la République accueillera prochainement le roi du Maroc qui assure actuellement la présidence de l'union du Maghreb arabe et cette rencontre viendra illustrer fort heureusement l'intérêt réciproque que ces deux grands ensembles ont à envisager en commun pour l'avenir.

C'est dans une perspective semblable que s'inscrit le projet, évoqué par M. le Président de la République à Strasbourg, de tenir, d'ici la fin de l'année, autant que faire se pourra, une conférence euro-arabe au niveau des ministres des affaires étrangères. L'Europe, qui aborde aujourd'hui une étape essentielle de son existence, attache une importance particulière au dialogue qui peut se renouer à la faveur de cette conférence entre la Communauté et la Ligue arabe. Vous constaterez avec moi que la France et, avec elle, l'Europe communautaire, est bien présente dans cette région du monde.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe U.D.C.

La parole est à M. Francis Geng.

**M. Francis Geng.** Ma question concerne la situation en Pologne.

Monsieur le ministre d'Etat, la tâche du gouvernement polonais est immense. Il lui faut solder le bilan de quarante-cinq ans de régime communiste car, si le système centralement planifié est en état de mort clinique, la prospérité économique n'est pas près de naître. Pour la Pologne, c'est un nouvel après-guerre qui commence.

Le défi que constitue cette situation ne s'impose pas seulement au nouveau gouvernement et au peuple polonais tout entier. Il interpelle aussi fortement les pays d'Europe occidentale, au premier rang desquels la France, dont les liens particuliers avec ce pays n'ont pas besoin d'être rappelés.

La France n'a pas à rougir de l'aide qu'elle apporte à la Pologne. Avec les nouvelles dispositions annoncées récemment par le Président de la République à Strasbourg faisant suite à celles déjà prises lors de son voyage officiel d'Etat à Varsovie en juin dernier, elle est non seulement le pays qui apporte le soutien financier le plus important par habitant, mais également le plus en valeur absolue.

Mais au-delà des aides accordées, des actions ciblées, par branche économique par exemple et, même à un niveau beaucoup plus fin, doivent être menées. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle.

La demande de formation est criante et pressante. Elle n'est pas forcément coûteuse et il paraît possible de la satisfaire en sortant des procédures habituelles, en sollicitant les bonnes volontés qui ne manquent pas, et en développant, par exemple, des accords de coopération entre collectivités locales, chambres de commerce et d'industrie et chambres d'agriculture.

L'accueil des stagiaires polonais en France, l'envoi de coopérants en Pologne pour des projets bien définis me paraît être une réponse efficace aux besoins actuels et immédiats des Polonais, notamment dans les secteurs où les Français ont une longue expérience. Je pense à l'agro-alimentaire dans tous ses aspects : production, transport, conditionnement, stockage, distribution. Je pense également au domaine sanitaire, au bâtiment et travaux publics car les infrastructures de base sont à reconstruire complètement dans ce pays.

Dans cet esprit, monsieur le ministre d'Etat, je souhaiterais savoir quelles mesures concrètes sont prises ou peuvent être envisagées pour provoquer, faciliter, protéger et rendre efficaces les interventions en Pologne des entrepreneurs français et, d'une façon générale, de tous les agents économiques et financiers qui s'intéressent fortement à ce pays, auquel, encore une fois, tant de liens nous unissent. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Je remercie M. Geng de me poser une question sur la Pologne. Nous nous sommes rendus ensemble quelquefois dans ce pays et j'ai eu l'occasion de converser avec lui des problèmes qui s'y posent.

En m'excusant par avance de l'énumération quelque peu fastidieuse qui va me permettre de faire le point, je lui rappellerai que, lors de la visite d'Etat de M. le Président de la République à Varsovie au mois de juin dernier, la France a tenu à aider les évolutions en cours en Pologne vers davantage de démocratie et de pluralisme. Elle a été la première à le faire.

Un plan français pour la Pologne a alors été rendu public. Il comprend des mesures financières, dont le rééchelonnement de la dette polonaise à hauteur de 7,5 milliards de francs, l'ouverture de 150 millions de crédit à court terme immédiatement disponibles et l'ouverture de 500 millions de crédits à moyen terme, un programme de coopération en prolongement économique dans les domaines suivants - vous pardonneriez l'énumération, mais je veux être complet pour vous donner satisfaction : la formation de cadres polonais à la gestion, la coopération entre administration des finances - planification, fiscalité, banques -, l'environnement, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, la santé, l'échange de jeunes. J'ajouterai que j'ai mis au point un programme de voyages avec les ministres concernés par les différents secteurs que je viens de citer.

A Strasbourg, le 25 octobre dernier, M. le Président de la République a annoncé un nouveau plan d'aide à la Pologne sur trois ans qui prolonge et amplifie les mesures adoptées en juin et que je viens de rappeler, et porte ainsi le total de l'aide française à plus de 4 milliards de francs.

Ces mesures prévoient la création d'un fonds d'investissement de 900 millions de francs, une dotation spéciale de 90 millions de francs pour la formation et l'assistance technique et, enfin, l'ouverture de nouveaux crédits commerciaux à hauteur de 2 milliards de francs.

Permettez-moi d'ajouter que je me rendrai dans quelques jours, en compagnie du président de la commission des communautés européennes, M. Jacques Delors, dans les deux capitales, à Varsovie et à Budapest, dans le but de mettre au point avec les autorités de Pologne et de Hongrie - donc de Pologne - les modalités d'exécution des plans dont je viens de rappeler la teneur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre d'Etat, je vais vous poser également une question sur les pays de l'Est.

En Pologne, en Hongrie et en U.R.S.S., mais aussi, on l'a vu récemment, en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est, les citoyens exigent des réformes et réclament le retour à la démocratie. La France et l'Europe doivent dorénavant jouer le rôle de tuteurs et, en quelque sorte, de filet de sécurité pour la transition en douceur qu'effectuent la Pologne et la Hongrie. Tel est aussi le mandat que la Communauté européenne s'est vu confier au sommet de l'Arche.

Je crois me faire l'interprète de tous mes collègues en vous faisant part du soutien inconditionnel de cette assemblée aux récentes initiatives du Président de la République, de Jacques Delors et de vous-même, monsieur le ministre d'Etat.

Les enjeux sont extrêmement importants. De nombreuses propositions fort généreuses surgissent ici et là. Comment faire, monsieur le ministre d'Etat, pour irriguer toutes ces propositions et mettre en place un système rationnel d'aide globale ? Dans ce cadre, quelles sont les mesures envisagées par la C.E.E. concernant le rôle de la banque européenne d'investissement ? Quelle solution voyez-vous au problème du règlement de l'énorme dette polonaise qui représente 250 milliards de francs ? Quels sont les échanges politiques et culturels qui pourraient être développés ? Ne doit-on pas s'orienter vers des actions de formation et de partenariat ?

Il y a quelques jours, dans mon département, une délégation polonaise nous a demandé ce que nous pouvions faire pour développer le français et l'enseignement du français en Pologne. Frappé par cette demande, je vous pose la question.

Les gestes de bonne volonté ne manquent pas, mais les résultats sur le terrain sont très insuffisants. La Pologne a donné récemment 400 autorisations de créer des sociétés mixtes. Onze projets français ont été recensés, contre 177 projets allemands et 36 projets suédois. Une fois de plus, nos entreprises restent frileuses et semblent dépassées par les enjeux, malgré les efforts déployés.

Chargé d'un rapport sur l'expatriation, je constate, en effet, que les entreprises françaises sont peu enclines à se développer à l'étranger.

En ce qui concerne plus particulièrement la Hongrie, qu'est-ce que la France et la Communauté seraient capables d'offrir à ce pays si le processus de démocratisation semblait s'y renforcer, s'y concrétiser ? N'y a-t-il pas un risque de retour en arrière si nous ne nous montrons pas à la hauteur de l'effort attendu ? Ne faut-il pas, avec tous ces pays, resserrer maintenant les liens politiques, pour que des forces sociales, démocrates, émergent véritablement ?

Toutes ces questions peuvent se résumer en une seule : L'Europe est-elle prête à affronter ce formidable défi ? L'avenir de l'Europe se jouera, monsieur le ministre d'Etat, vous le disiez ce matin, dans sa capacité à répondre de manière coordonnée, et rapidement, à tous ces défis.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Je vous remercie, monsieur le député, du soutien que vous venez d'exprimer aux récentes initiatives du Président de la République, de M. Jacques Delors et de moi-même. Comme vous l'avez souligné, les enjeux sont extrêmement importants. Mais vous m'avez posé des questions précises, et je vais m'efforcer de vous donner des réponses précises.

D'abord, comment faire pour mettre en place un système rationnel d'aide globale ? Vous avez raison : il faut, d'une part, éviter la surenchère des aides bilatérales, d'autre part, faire en sorte que cette aide réponde exactement aux besoins exprimés par ces pays. C'est bien pourquoi la Commission a été chargée de la coordination de l'aide. Les douze Etats de la Communauté, auxquels se sont joints douze autres, soit

vingt-quatre pays, s'y sont associés. Dans le même temps, la commission a mis en place un plan alimentaire d'urgence de près de 115 millions d'Ecu.

Au plan bilatéral, cinq rencontres au niveau ministériel ont été ou seront menées entre septembre et décembre dans les secteurs des finances, de l'agriculture, de l'industrie, de l'environnement - j'en ai dit un mot il y a un instant.

Vous m'avez ensuite interrogé sur le rôle de la banque européenne d'investissement ; je dirai qu'il est primordial. Le dernier conseil économique et financier, à la demande de M. le ministre de l'économie et des finances, a étendu la garantie de la Communauté à des prêts à hauteur d'un milliard d'ECU pour des projets industriels ou agricoles en Pologne et en Hongrie. Est-ce suffisant ? Je me pose la question comme vous me la poseriez. D'autres besoins peuvent apparaître, notamment si les coopérations s'approfondissent.

Conformément à la demande du Président de la République, nous réfléchissons à la mise en place d'une banque européenne pour les pays de l'Est. Cette banque serait dotée en capital par les pays européens qui le souhaiteraient, et je peux dire ici au nom du Gouvernement que la France y prendrait toute sa part. Elle financerait des projets productifs dans les pays de l'Est ; elle aurait de la même façon la possibilité de lever des emprunts sur le marché - pourquoi pas un emprunt de solidarité qui permettrait de traduire financièrement et de façon conséquente le vaste mouvement de sympathie auquel vous avez fait allusion, puisqu'il est apparu jusque dans votre département, qui s'exprime aussi dans toute l'Europe pour la Pologne ?

Vous m'avez enfin parlé du règlement de l'énorme dette polonaise qui représente 250 milliards de francs, ne l'oublions pas. La France s'est toujours fait l'avocat de la Pologne auprès des instances internationales, le F.M.I. comme la banque mondiale. Je puis vous indiquer que ces efforts - ceux de la Pologne comme ceux de la France - sont près d'aboutir et que l'accord entre la Pologne et le F.M.I. devrait être signé dans les tout prochains mois de 1990, sans doute au moins de janvier. Mais c'est l'ensemble de la dette polonaise qui doit être examiné et traité.

Enfin vous m'interrogez sur les échanges politiques et culturels qui pourraient être développés, sur la formation et le partenariat. Je suis d'accord avec vous. C'est un point essentiel. J'ai déjà, au mois de juin dernier, donné des instructions précises pour que la part du budget consacrée aux actions de formation soit sensiblement augmentée. Mais nous ferons plus : comme l'a annoncé le chef de l'Etat, 30 millions de francs supplémentaires par an vont être attribués à la formation et à la coopération technique en Pologne. C'est, vous en conviendrez, considérable.

Pourquoi ne pas organiser à Varsovie, un grand centre européen de formation, avec des enseignements touchant tous les domaines nécessaires à la reconstruction économique, dispensant des enseignements par des professeurs venus de tous les pays d'Europe occidentale qui seraient les pays contributeurs ? On commencerait par là à avoir un vrai début de réponse à la question fondamentale de la formation.

Vous avez parlé par ailleurs des sociétés mixtes, et je suis le premier à regretter que les entreprises françaises soient peu présentes.

En débloquent plus de 2,5 milliards de francs de crédits à moyen terme pour les entreprises qui veulent investir en Pologne, nous croyons avoir donné la mesure des efforts de la puissance publique. Aux entreprises, maintenant, de déployer les leurs.

Enfin, vous m'avez demandé comment resserrer dès maintenant nos liens politiques avec ces pays pour que des forces démocratiques y émergent.

Vous le savez, la relance vers les pays de l'Est est l'une des priorités de notre diplomatie, ainsi que j'ai eu l'occasion de le rappeler ce matin à cette tribune. Cela se fait tous les jours par des contacts constants avec les dirigeants de ce pays.

Je vous indique, monsieur le député, que, dans les trente jours qui viennent, je rencontrerai à Moscou M. Chevardnadze, pour la quatorzième fois en dix-huit mois. Je me rendrai, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à l'instant à l'un de vos collègues, en Hongrie et en Pologne. J'ai été, je le rappelle, le premier ministre des affaires étrangères reçu par le nouveau gouvernement polonais et, à cette occasion, j'ai

signé le premier accord international conclu avec ce même gouvernement, accord entre la Communauté économique européenne et la Pologne.

Je recevrai ensuite à Paris mon homologue bulgare, puis à nouveau, mon homologue hongrois.

Savez-vous enfin, monsieur le député, que quelques résultats peuvent déjà être enregistrés ? Savez-vous que, depuis le voyage du Président de la République en Tchécoslovaquie, le volume de nos échanges avec ce pays a presque doublé ? Qu'à la suite de sa visite en Bulgarie, nous avons considérablement renforcé nos positions économiques et culturelles, et que, par exemple, nous sommes désormais le premier pays occidental représenté à Sofia pour la formation des cadres ? Qu'à la suite de la visite de M. Gorbatchev à Paris, la France sera le premier pays occidental à ouvrir un centre culturel à Moscou ? L'emplacement a été réservé à cette fin d'un commun accord. Savez-vous que, lors de sa visite à Varsovie, le chef de l'Etat a décidé la réouverture des crédits commerciaux en Pologne et qu'il a été le premier chef d'Etat occidental à le faire ?

Monsieur le député, je suis d'accord avec vous : ce qui se joue aujourd'hui sous nos yeux est, à l'évidence, l'émergence d'une Europe nouvelle. Sachez que la France est prête à y tenir son rang. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Pistre.

**M. Charles Pistre.** Monsieur le ministre d'Etat, vous avez souligné très fortement ce matin, et vous venez de le faire à l'instant encore, combien les événements en Europe marquent une évolution, pour ne pas dire une révolution, et combien les transformations économiques et politiques vers plus de démocratie et un meilleur équilibre économique et social sont importantes dans l'Europe d'aujourd'hui et pour le monde de demain.

L'histoire retiendra sans aucun doute que 1989 aura été l'année du basculement de l'Est vers la démocratie. Il n'en demeure pas moins que des problèmes beaucoup plus permanents mais tout aussi importants, et peut-être plus tragiques, continuent d'exister ; je veux essentiellement parler de ceux des pays sous-développés du tiers monde, en Afrique, en Asie - pour certains pays du moins - et en Amérique latine.

Nous faisons tous le constat - malheureux, je crois - que les pays pauvres « engraisent » les pays riches et qu'il est donc nécessaire de trouver des solutions qui permettent d'inverser cette dialectique.

J'ai posé, le 24 octobre, une question à votre collègue, M. Pelletier, sur la politique engagée par le Président de la République pour la remise de la dette des trente-cinq pays les plus pauvres du monde et pour les pays à revenu intermédiaire.

Au-delà de la remise des dettes, qui est une bonne chose, mais sans aucun doute insuffisante, nous en sommes tous convenus, et pour essayer de voir comment la France qui a été le précurseur du développement et qui, depuis longtemps, a tiré les conséquences de ce que ce sont les plus forts, les plus organisés, les mieux développés qui sont avantagés dans le commerce international et dans les relations internationales, et qui a donc tiré la conclusion qu'il faut, pour équilibrer les chances, créer des inégalités en faveur de ceux qui sont les plus mal lotis, je me pose les questions suivantes.

Comment notre pays peut-il aider à la stabilisation des prix des matières premières, à leur rééquilibrage sur le plan du commerce international ?

Une meilleure division internationale du travail peut-elle permettre de résoudre, au fond, les problèmes de liaison entre les pays du tiers monde et les pays développés, dont le nôtre ?

Quel est votre diagnostic ?

Quelles initiatives la présidence française et vous-même en particulier pouvez-vous prendre au sein de la Communauté économique européenne ou de l'O.C.D.E. pour que ces déséquilibres puissent être amoindris sinon annulés et que la situation telle qu'on peut la voir aujourd'hui - et dont parlera sans doute mon ami Jean Lacombe - en Amérique latine, par exemple, ne conduise pas des pays démocratiques à basculer dans le chaos et pour que, au contraire, des pays en difficulté puissent découvrir, eux aussi, la démocratie comme le font actuellement les pays d'Europe de l'Est ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, permettez-moi de rappeler très brièvement que la France a été, comme vous le savez, à la pointe du combat pour promouvoir la solidarité des pays industrialisés envers les pays du Sud en difficulté.

J'ai voulu, ce matin, faire passer de nouveau ce message ; peut-être n'y ai-je pas totalement réussi.

**M. Jean Lacombe.** Mais si !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Je vous remercie de bien vouloir me dire que vous l'avez entendu.

Notre effort a porté, en priorité, sur les pays les plus pauvres. Mais il concerne aussi les pays dits à revenu intermédiaire. Pour ce faire, nous nous sommes tout particulièrement attachés à améliorer la qualité de notre aide.

Les pays les plus pauvres, en Afrique en particulier, reçoivent aujourd'hui leur aide soit sous forme de dons, soit sous forme de prêts à très faible taux d'intérêt. Il est nécessaire d'accroître fortement la part des dons par rapport aux prêts, sinon cela n'a pas de sens. Cela a été inscrit dans la déclaration du sommet de l'Arche à la demande de la France qui, comme vous le savez, présidait et préside le sommet des pays industrialisés, et se trouve être mis progressivement en œuvre. La part des dons par rapport aux prêts dans l'aide au développement passera ainsi de 60 p. 100 en 1989 à 65 p. 100 en 1990.

Les annulations de dettes contribueront en outre à accroître la part des dons - il s'agira d'une remise. Conformément à ce qu'a annoncé le Président de la République en mai dernier à Dakar, le Parlement sera prochainement saisi d'un projet de loi annulant les créances françaises d'aide publique au développement sur les trente-cinq pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique. Cette annulation n'est assortie d'aucune condition pour les pays qui en seront bénéficiaires. Elle représente un montant qui n'est pas négligeable d'environ 20 milliards de francs échelonnés sur plus de dix ans.

Pour les pays dits à revenu intermédiaire, il est désormais acquis que les institutions financières multilatérales pourront mobiliser une fraction de leurs ressources pour favoriser la conclusion d'accords de réduction de dettes entre les pays débiteurs et leurs banques. Cette stratégie a reçu consécration au récent sommet de l'Arche et a été déjà appliquée au Mexique et aux Philippines. Permettez-moi d'ajouter que ce fut un combat de chaque instant. Il nous a fallu convaincre bon nombre de nos partenaires qui étaient réticents à cette démarche.

Mais toutes ces initiatives ne sauraient, à elles seules, améliorer rapidement le sort des pays en développement, notamment les plus pauvres. En particulier - vous y avez fait allusion et je souscris à votre propos - les fluctuations excessives et brutales des prix des matières premières, des taux de change ou d'intérêt ainsi que les contractions protectionnistes de certains marchés nous conduisent à rechercher des mesures propres à porter remède à cette situation.

La vérité commande de dire que ces remèdes ne sont malheureusement encore que partiels. Mais ils sont au cœur de la recherche que nous faisons à propos de la convention de Lomé que j'espère bien pouvoir conclure avant la fin de l'année et sous présidence française. Et je tiens à dire ici, pour rassurer M. Deniau, qui a avoué sa paternité du Stabex ce matin devant vous (*Sourires*), qu'il n'aura pas à rougir du soin que nous avons apporté à cet organisme.

Il paraît en effet nécessaire d'aborder aujourd'hui les problèmes de développement dans une optique plus globale. C'est pour cette raison que le Président de la République a apporté immédiatement son soutien à l'appel lancé, vous vous en souvenez, en juillet dernier par quatre chefs d'Etat et de gouvernement - ceux d'Egypte, de l'Inde, du Sénégal et du Venezuela - auxquels s'est jointe depuis la Yougoslavie en sa qualité de présidente du mouvement des non-alignés, en vue de l'organisation de réunions régulières au plus haut niveau destinées à examiner les problèmes communs au Nord et au Sud et, disons-le avec des mots simples et qui sont compris de tous, à permettre la réouverture du dialogue Nord-Sud.

Merci, monsieur le député, de m'avoir donné l'occasion de rappeler notre action énergique à cette fin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Emile Koehl.

**M. Emile Koehl.** Monsieur le ministre d'Etat, à l'occasion de son voyage à Strasbourg, le 6 juillet dernier, j'ai eu le privilège, en tant que représentant à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, d'entendre M. Gorbatchev, président du Soviet suprême d'Union soviétique déclarer : « Si nos relations s'intensifient, si elles prennent un caractère régulier, nous serions prêts, certes avec le consentement du Gouvernement français, à ouvrir ici notre consulat général. »

Le jour même, vous aviez envisagé favorablement la proposition de M. Gorbatchev, sous réserve, bien entendu, de réciprocité. Moscou est prêt à ouvrir à Strasbourg un consulat général, qui pourrait être l'ambassade du Kremlin auprès du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

Ce consulat aurait une portée symbolique considérable pour développer le dialogue Est-Ouest. De plus, il conforterait de façon significative le rôle de Strasbourg, capitale parlementaire de l'Europe. Je rappelle que cette ville accueille déjà une vingtaine d'ambassades et de consulats généraux, fruit des efforts entrepris depuis 1949, année de la création du Conseil de l'Europe.

Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous m'indiquer l'état d'avancement de ce projet ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** A brève question, brève réponse ! Mais l'essentiel peut être dit en quelques mots, et vous voudrez bien, monsieur le député, ne voir aucune attitude désobligeante dans la brièveté de mon propos.

Les autorités soviétiques nous ont fait part, à plusieurs reprises, de leur souhait d'ouvrir un consulat général à Strasbourg. M. Gorbatchev lui-même, comme vous venez de le rappeler, a évoqué cette demande devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, où il s'est rendu récemment.

D'emblée, nous avons envisagé favorablement cette demande. Je le soulignais d'ailleurs dans une réponse officielle le 6 juillet dernier. Nombreuses sont, en effet, les raisons qui incitent à donner une réponse positive, sous réserve, bien entendu - et vous me comprendrez - de réciprocité : le développement des relations de l'U.R.S.S. tant avec le Conseil de l'Europe qu'avec la Communauté économique européenne - vous savez que la C.E.E. a engagé des discussions en vue de la signature d'un accord ; notre propre politique de développement des relations entre la France et l'U.R.S.S. dans le cadre bilatéral, comme dans le cadre multilatéral européen ; notre effort enfin de promotion de Strasbourg comme capitale européenne - et si cet argument prend place à la fin ce n'est pas le moindre.

Je me rendrai en Union soviétique la semaine prochaine. Je reprendrai alors avec les autorités de Moscou, au plus haut niveau, l'examen de cette question, qui sera traitée par nous, je le répète, dans un esprit favorable et de réciprocité.

Aussi, vous voudrez bien comprendre en l'occurrence que je ne puisse aujourd'hui anticiper sur les résultats de ces conversations. Mais je crois en avoir dit assez pour que vous soyez rassuré sur mes intentions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre d'Etat, je souhaitais vous interroger sur la situation au Cambodge, mais plusieurs de mes collègues l'ont déjà fait. Je voudrais néanmoins, avant de poser ma question sur l'audiovisuel en Asie du Sud-Est, vous dire que quand on voit la poussée des Khmers rouges et la prise récente de la ville de Pailin, quand on voit les résultats contrastés - c'est un euphémisme - de la conférence de Paris, on ne peut être que sceptique sur la nécessité que vous avez affirmée d'associer obligatoirement les Khmers rouges à toute solution négociée du conflit et sur le pari fait sur la représentativité et l'autorité actuelles du prince Sihanouk.

Le crois qu'il y a, sur le Cambodge, un conflit évident entre la morale et la raison d'Etat, ou, plutôt la raison diplomatique. Je comprends votre position, mais cela ne doit pas empêcher les voix officielles de maintenir intacte une véritable capacité d'indignation devant la poussée des Khmers

rouges et face à la terreur qu'ils inspirent au Cambodge même, en particulier à Phnom Penh, en cas d'un éventuel retour.

Nous avons été un certain nombre à être choqués par la présence de M. Khieu Samphan en France, par l'apologie du génocide qu'il a faite, lors de son passage à la télévision, disant que c'était une simple erreur, par le fait que Paris soit un peu un lieu d'accueil pour les Khmers rouges ; je pense en particulier à cette ambassade qui n'est certes pas auprès du Gouvernement français, mais qui est auprès de l'U.N.E.S.C.O. et qui est tenue par les Khmers rouges. Ce sont autant d'éléments qui devraient nous obliger, au moins obliger le Gouvernement, à s'interroger sur cette sorte de « soutien » qui est apporté au rôle que les Khmers rouges pourraient éventuellement jouer dans une négociation.

Mais je ne vais pas aller plus loin sur ce sujet puisque vous y avez déjà répondu.

En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, je voudrais vous faire part de mon inquiétude quant à la présence de la France par le biais de l'audiovisuel dans cette zone.

J'ai eu l'occasion de me rendre compte de la faiblesse du dispositif de Radio France Internationale au Viet-Nam. Il est actuellement fondé sur des émissions qui viennent, en partie, d'un émetteur qui est en Chine et, en partie, d'un autre qui est au Japon sur la base d'heures louées. Ce système ne marche pas car, à Hanoi, les gens reçoivent la radio française entre vingt-deux heures et minuit ; autant dire que personne ne l'écoute !

Il existe un projet qui est intéressant et qui a bien avancé sur le plan des négociations économiques et diplomatiques : l'installation d'un émetteur en Thaïlande. Mais dans le budget de R.F.I., il semble que cet émetteur, qui est prêt à être installé sur le plan technique, ne sera pas mis en place en 1990 et probablement pas en 1991. Or, si on veut entendre, ou maintenir l'influence de la France dans cette zone, le seul moyen est d'avoir un émetteur tel que celui qui est proposé en Thaïlande.

Monsieur le ministre d'Etat, pourquoi attendre si longtemps l'installation de cet émetteur ? Pourquoi ne pas le faire plus rapidement alors qu'il y a véritablement urgence ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur d'Aubert, permettez-moi d'être très bref sur la première partie de votre question ; je ne veux pas me répéter pour la troisième fois sur le Cambodge. Cependant, vous me donnez l'occasion de vous dire que la capacité d'indignation, à propos des crimes des Khmers rouges dans le passé, n'est l'apanage de personne, et encore moins de celui qui vient de s'exprimer par rapport à celui qui parle maintenant.

J'ai dit ce qu'il fallait entendre sur le Cambodge. Je me bornerai à ajouter quelques précisions qui semblent vous avoir échappé comme à quelques-uns des orateurs qui se sont exprimés sur le sujet.

La conférence de Paris était demandée par le prince Sihanouk et par nombre de personnalités dans le monde concernées par le problème du Cambodge.

Le prince Sihanouk est l'allié des Khmers rouges et il n'eût pas été question dans son esprit de participer à une conférence sur le Cambodge à Paris en éliminant les Khmers rouges.

Quant à l'apparition d'un des responsables de ce parti à la télévision, ce n'est pas à vous que j'apprendrai que les chaînes de télévision en France sont indépendantes ! Nous en réclamons toujours davantage à ce sujet, vous le premier.

J'en viens maintenant au sort de Radio France Internationale, que j'ai évoqué dans mon intervention de ce matin.

Je vous rappelle que, lorsque je suis arrivé au Quai d'Orsay en 1984, j'ai trouvé sur mon bureau un dossier concernant Radio France Internationale. J'ai alors constaté que depuis des années, bien des années, il était effectivement question d'installer un relais en direction de l'Asie du Sud-Est sans qu'aucune solution n'ait été trouvée, qui pût permettre d'envisager cette installation dans un délai raisonnable. On tournait en rond : tantôt on se contentait d'envisager une solution d'association avec la *Deutsche Welle*, mais, renseignements pris, la *Deutsche Welle* n'était pas disposée à participer à cette entreprise ; tantôt il était question

d'une installation en zone tamoul. Or, chacun connaît l'état de cette région et les turbulences qui y règnent. Il était donc bien insensé ou irresponsable d'envisager un tel projet. Il fut très vite abandonné.

C'est dans ces conditions qu'une solution provisoire fut trouvée. Elle consistait à utiliser des relais auprès d'autres chaînes de radio dans l'Extrême-Orient. Bon an mal an, elle a permis, peut-être dans de mauvaises conditions, d'entendre dans cette région du monde la voix de la France qui en était totalement éliminée.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le projet d'émetteur de R.F.I. en Asie figurait au premier plan de développement de cette institution. Il vient d'être confirmé dans le deuxième plan de développement qui a été approuvé en avril dernier par le Gouvernement. Je puis vous confirmer que des discussions sont en cours avec le gouvernement thaïlandais, avec lequel nous entretenons du reste les meilleures relations, pour définir les modalités et les conditions de son implantation.

Quand cette implantation pourrait-elle intervenir ? Je ne veux pas être trop optimiste, mais je pense que d'ici à quelques années, nous commencerons à voir le bout du tunnel dans lequel nous sommes plongés, je le répète, depuis déjà très longtemps. Dans ce domaine, les responsabilités doivent être partagées entre tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Monsieur le ministre d'Etat, ma question est relative à la R.D.A.

L'échec du communisme en R.D.A., dû à des Allemands qui votent « avec leurs pieds », à des manifestations énormes, détruit la raison d'être de ce pays, pourtant dixième puissance économique du monde, mais Etat anti-historique.

Votre attitude et celle du président de la République, sont dictées, je crois, par le droit imprescriptible des peuples à disposer d'eux-mêmes. Vous déclarez : « Faisons une communauté forte pour y associer davantage la R.F.A. et un jour la R.D.A. qui - sans traité - est déjà le treizième membre de la Communauté, tant son imbrication avec la R.F.A. est grande. » Vous concluez : « Substituons à l'Ostpolitik de la République fédérale d'Allemagne une Ostpolitik de la Communauté. »

Ce résumé, évidemment incomplet, qui cache les nuances de votre pensée si riche et si incisive, me permet de vous poser les questions suivantes.

Premièrement, quelle unité peut avoir une communauté dans laquelle le Royaume-Uni, qui pourrait être un contre-poids de qualité, traîne les pieds, dans laquelle la France ne peut ou ne veut faire les efforts nécessaires pour le marché unique du 1<sup>er</sup> janvier 1993, au point que beaucoup commencent à douter de sa réalisation à la date prévue, dans laquelle une R.F.A. déjà si forte deviendrait la deuxième puissance économique du monde avec la R.D.A. ? L'Europe occidentale serait-elle alors suffisante pour elle ? Une Mitteleuropa ne la tenterait-elle pas ?

Deuxièmement, quel serait le traité de paix accordé à l'Allemagne, quelle serait l'attitude de l'U.R.S.S. et quelle U.R.S.S. ? Le problème des nationalités et de la perestroïka ne risque-t-il pas d'entraîner un retour politique en arrière et, parallèlement, une dangereuse fuite militaire en avant ?

Troisièmement, les pertes territoriales subies par l'Allemagne à l'Est, en 1919 et surtout en 1945 seront-elles oubliées ?

Quatrièmement, en dehors des dix millions d'Allemands déjà rapatriés, quel sera le sort des trois millions qui restent au-delà de la ligne Oder-Neisse ?

Toutes ces craintes sont celles d'un homme, petit-fils d'immigré alsacien, orphelin de guerre à l'âge de trois ans et qui craint que les bouleversements inévitables ne créent des conditions dangereuses pour le maintien de la paix.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Ehrmann, vous me condamnez à me répéter. Vous voudrez bien m'en excuser, mais j'ai le devoir de vous répondre.

L'exode massif de dizaines de milliers de citoyens de la République démocratique allemande, depuis cet été, a servi de révélateur d'une situation qui ressemble à la sclérose d'un système incapable de répondre aux aspirations de sa population.

Le passage, dans des conditions souvent dramatiques, d'un grand nombre de jeunes vers l'autre Etat allemand a provoqué en R.D.A. un profond ébranlement qui inquiète, à juste titre, les autorités de la République fédérale d'Allemagne.

Les manifestations populaires qui vont en s'amplifiant ont débüté et déjà entraîné d'importants changements à la tête de l'Etat. Je n'y reviens pas. Elles ont aussi contraint les nouveaux dirigeants à annoncer un tournant, des réformes, qui devraient maintenant se concrétiser.

Il est clair, cependant, que ce processus n'en est qu'à son début. Nul, et encore moins celui qui s'exprime que tout autre, n'est pour l'instant en mesure de dire jusqu'où la R.D.A. ira sur la voie de la démocratisation.

Dès maintenant, toutefois, les transformations déjà intervenues ou encore à venir en République démocratique allemande ont placé, qu'on le veuille ou non, le problème allemand sous un jour différent de celui sous lequel nous étions accoutumés de le voir depuis des décennies.

La novation tient moins au problème lui-même, qui est au fond le problème de l'Europe de Yalta, et qui se pose, comme tel, depuis le premier jour de l'après-guerre, qu'au fait qu'aujourd'hui tout le monde en prend conscience et en parle. On en parle à juste titre, puisque non seulement pour les Allemands, mais aussi pour nous tous, en Europe, sur notre continent qui, je l'ai dit ce matin, est en pleine mutation, le devenir des Etats allemands, leur éventuel rapprochement ou leur éventuelle réunification constitue l'un des faits dominants de cette fin de siècle.

C'est là, qu'on le veuille ou non, une donnée de l'histoire, comme l'a rappelé le Président de la République, à l'occasion du dernier sommet franco-allemand en soulignant, me semble-t-il à juste titre, que le souci de réunification est légitime pour les Allemands. A la question de savoir si et comment les Allemands pourraient ne faire qu'un seul peuple dans un seul Etat, c'est aux citoyens allemands eux-mêmes qu'il appartient de fournir en premier la réponse. Mais cette réponse ou cette solution ne pourra passer que par une démarche démocratique et pacifique. Elle devra notamment prendre en compte les accords de l'après-guerre qui ont décidé de l'ordre européen et aussi le fait que nous vivons dans une Communauté.

En tout état de cause, pour me résumer et conclure, si la perspective de réunification soulève beaucoup de problèmes, j'ajouterai qu'elle n'en pose pas du côté de la France à condition que soient observées les modalités que je viens de rappeler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous en remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Monsieur le ministre d'Etat, l'existence d'un accord entre la France et la République tunisienne permettant à des Français de Tunisie ayant conservé des biens dans ce pays de vendre ces biens à une autorité d'Etat tunisienne avait fait naître chez un certain nombre de rapatriés, souvent âgés ou très âgés, des espoirs qui sont maintenant amèrement déçus.

En effet, l'organisation chargée de procéder à ces acquisitions propose des évaluations à des prix dérisoires et utilise des coefficients multiplicateurs de la valeur de 1954 qui doivent être de 1,5 ou de 2. Ils sont en tout cas extrêmement faibles et ils aboutissent à des sommes ridicules pour des édifices qui, eux, ne le sont pas.

Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous envisager une renégociation avec la Tunisie d'un accord permettant aux Français possesseurs de biens dans ce pays de les vendre à des citoyens tunisiens et de rapatrier normalement l'argent en France ? A cet égard, on peut rappeler qu'il y a en France de nombreux commerçants tunisiens qui procèdent à des achats et à des ventes et que jamais les autorités françaises n'ont fait la moindre difficulté pour le virement des sommes correspondantes en Tunisie. Je pense qu'on est en droit d'attendre une certaine réciprocité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**Mme Edwige Avico**, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, ayant plus directement la responsabilité de la situation des Français de l'étranger, vous me permettez de vous répondre. Avec l'accord de M. Roland Dumas, je voudrais vous donner une information détaillée et exacte sur la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

L'accord particulier portant sur le patrimoine immobilier français qui a été signé le 4 mai dernier a mis fin à un très long contentieux entre la France et la Tunisie. Il a été signé dans un souci de réalisme et il apporte un maximum de garanties. Comme vous le savez, cet accord définit les conditions de vente à l'Etat tunisien des logements de caractère social et des locaux à usage professionnel construits ou acquis en Tunisie avant 1956 par des ressortissants français.

Un premier accord particulier sur les immeubles sociaux, intervenu dans le cadre d'un accord général approuvé par le Parlement en 1984, avait été signé la même année pour la seule région de Bizerte. Il prévoyait un coefficient de réévaluation de 2 appliqué à la valeur de 1955 pour les immeubles appartenant à des Français et vendus dans le cadre d'une offre publique d'achat lancée par l'Etat tunisien. Je tiens à préciser que les propriétaires français ont répondu massivement à cette offre.

Le second accord particulier, signé le 4 mai dernier, porte sur le reste de la Tunisie. Il prévoit l'application de coefficients de réévaluation qui sont échelonnés de 2 à 4, la moyenne se situant à 2,5. Certes, un petit nombre de propriétaires français résidant en Tunisie estiment que ce taux conduit à des prix à leurs yeux insuffisants. Mais je voudrais faire plusieurs observations à cet égard.

C'est un contentieux interminable qui vient d'être réglé. La voie qui a été choisie est celle du réalisme. Le problème était délicat. Ne pas le résoudre aurait sans doute été le pire des cas de figure pour toutes les parties prenantes, y compris les propriétaires français.

L'expérience du précédent accord particulier pour la région de Bizerte avec un coefficient de réévaluation de 2, c'est-à-dire inférieur au coefficient moyen de l'accord de 1989, montre que dans l'ensemble les propriétaires français, notamment ceux qui résident en France et qui sont sans doute plus de 95 p. 100, trouvent un intérêt réel à une telle solution. Ainsi, seuls 16 propriétaires - dont certains le regrettent - sur plus de 900 ont refusé l'offre publique d'achat dans le cas de Bizerte.

Les accords incluent également des avantages importants pour les propriétaires français. C'est un point sur lequel vous avez insisté. Les transactions sont facilitées par la fixation d'un prix net de tout impôt et surtout le transfert des sommes correspondantes est garanti pour les propriétaires résidant en Tunisie. Les propriétaires français d'immeubles sociaux peuvent refuser l'offre publique d'achat et conserver la propriété de leur immeuble. Les immeubles non sociaux restent, bien entendu, en dehors de l'accord et ne sont soumis à aucune obligation particulière. L'ensemble des opérations sera contrôlé par une commission mixte, ce qui apporte une garantie réelle que l'accord sera appliqué. Cette commission se réunira le plus rapidement possible après l'entrée en vigueur de l'accord au début du mois de décembre.

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult** Monsieur le ministre d'Etat, votre ministère est partie prenante du débat sur l'intégration. Les déclarations de responsables d'organismes s'intéressant à l'immigration, comme celles récentes de votre collègue, membre du Gouvernement chargé de la solidarité et de la protection sociale, viennent de poser devant l'opinion le problème de l'incapacité de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, l'O.F.P.R.A., à traiter le problème délicat et grandissant des réfugiés économiques qui demandent à bénéficier du statut de réfugié politique.

Si cet organisme, il y a quelques années, répondait à peu près normalement à sa mission, à savoir la reconnaissance de la qualité de réfugiés politiques, il n'en est plus de même aujourd'hui - tout le monde le reconnaît - car on assiste à un véritable détournement de procédure. J'ai eu l'occasion, monsieur le ministre d'Etat, d'en parler, au fond, avec votre collègue le ministre de l'intérieur, le 31 août, lors de sa venue dans le département de la Seine-Saint-Denis, qui est particulièrement touché, comme vous le savez.

Sous le couvert de la demande d'asile politique, se camouflent, de plus en plus nombreux, des immigrés à la recherche de notre niveau de vie. Cet asile est celui de la misère, mais il n'est plus politique. Les procédures sont inadaptées et trop longues, les moyens sont insuffisants.

Monsieur le ministre d'Etat, ne pensez-vous pas que le moment est venu pour vous d'abandonner la tutelle de cette institution et de la donner au ministre de l'intérieur, qui pourra déconcentrer efficacement son action sur les préfectures et obtenir les moyens nécessaires, donc très nettement supérieurs à ceux qui vous sont alloués actuellement ?

En résumé, monsieur le ministre d'Etat, il faut procéder rapidement à une vraie réforme de l'O.F.P.R.A. Acceptez-vous de la mettre en œuvre ? (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué.

**Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, ma réponse à cette importante question sera facilitée par le rapport très circonstancié de M. Daillet dans lequel il examine notamment le problème du droit d'asile en France et en Europe.

Avant de penser à une réorganisation administrative, il est important de bien poser le problème dans les termes actuels, et j'essaierai de le faire avec un grand souci d'objectivité.

Dans la plupart des pays d'Europe, on assiste à un fort accroissement des demandes d'asile, souvent pour des motifs économiques, c'est-à-dire ne relevant pas de la convention de Genève. Les pays les plus touchés sont actuellement la République fédérale d'Allemagne, la France, le Danemark et le Benelux.

C'est un courant qui est fort, qui a de multiples origines et que même des législations restrictives - j'insiste sur ce point - qui ont été adoptées pour la circonstance, comme en Belgique, ne sont pas parvenues à freiner.

Selon le rapport de M. Daillet « la France est, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage, loin d'être le premier Etat d'Europe concerné. En République fédérale d'Allemagne, l'augmentation a été de 80 p. 100 en 1988 par rapport à 1987 et la France, par rapport à sa population, occupe pour l'accueil des réfugiés le sixième rang en Europe ».

Cependant - et vous avez raison sur ce point - l'augmentation brusque du flux des demandeurs d'asile rend difficile le fonctionnement de l'O.F.P.R.A. C'est une question dont nous nous sommes saisis dès l'année dernière.

Le nombre de demandes était, en 1984, de 21 700. Il s'est accru récemment d'une manière importante. Il devrait être de 60 000 en 1989 - chiffre à mettre en corrélation avec l'augmentation dans toute l'Europe - alors que l'office peut traiter cette année 30 000 dossiers et pourra en traiter en 1990 45 000, compte tenu des moyens supplémentaires qui ont été mis à sa disposition par le budget. En 1990, sur la tendance actuelle, il y aura sans doute 70 000 demandes et la commission des recours devra, elle aussi, supporter une charge croissante.

Comme vous le savez, le budget de l'O.F.P.R.A. était déjà abondé de 10 millions de francs en 1988 au collectif budgétaire. L'office a pu s'installer dans de nouveaux locaux, embaucher des personnels ; il est en train de s'informatiser et cette mesure est consolidée pour 10 millions de francs dans le projet de budget pour 1990. Mais cela n'est pas suffisant. De nouvelles mesures sont nécessaires en France comme en Europe. Sans vouloir revenir sur notre procédure d'asile qui est d'ailleurs considérée, aussi bien que l'assistance sociale qui est reconnue aux réfugiés chez nous, comme étant exemplaire par le Haut Commissariat aux réfugiés, nous devons agir dans trois directions.

Premièrement, il faut accélérer les procédures. De nouveaux moyens doivent être attribués à l'office afin de lui permettre de créer au moins cent emplois de plus. La commission des recours aurait elle-même besoin d'un doublement des effectifs. Devant l'urgence, j'ai souhaité que, dès le collectif pour 1989, des moyens supplémentaires soient accordés.

Deuxièmement, il faut lutter contre les fraudes et les filières clandestines. Dès novembre, un système de contrôle des empreintes digitales sera installé à titre expérimental.

Troisièmement, il faut apporter une réponse européenne. Quand on constate les disparités en matière de visas, la diversité des législations pour le droit d'asile - tel pays voisin que je ne citerai pas n'accorde le droit d'asile qu'aux ressort-

tissants d'Europe et pas aux autres - on comprend mieux ce que souligne le rapport de M. Daillet, à savoir que 80 p. 100 des demandeurs déboutés restent en Europe et circulent d'un pays à l'autre. Il faut donc agir en amont et nous avons l'intention de poursuivre activement la réflexion en Europe, d'une part, avec nos partenaires du groupe de Schengen, d'autre part, au sein du groupe *ad hoc* sur l'immigration des douze pays de la Communauté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Monsieur le ministre chargé de la francophonie, je souhaiterais attirer votre attention sur le devenir de la présence audiovisuelle française à l'extérieur, plus particulièrement sur la situation de T.V. 5 Europe, gérée par Satellimages qui est sous la tutelle financière du ministère français des affaires étrangères.

L'objectif de T.V. 5 était original et intéressant puisqu'il s'agissait - il s'agit toujours, heureusement - de faire diffuser, par l'intermédiaire du satellite de télécommunication Intelsat, une sélection des meilleures émissions francophones européennes en direction des foyers câblés.

Vous n'ignorez pas que la situation financière de T.V. 5 est aujourd'hui extrêmement difficile. Son budget est réparti entre la France, pour les six neuvièmes, et les autres pays, pour trois neuvièmes. La part française, normalement à la charge de T.F. 1, Antenne 2, F.R. 3, a en fait été très largement financée par Satellimages. Cet organisme leur rembourse une partie des sommes affectées aux frais communs et couvre d'ailleurs intégralement les émissions diffusées le samedi et le dimanche entre douze et seize heures.

Devant les difficultés financières, le Premier ministre a lui-même arbitré en avril 1989 en faveur d'une contribution exceptionnelle de 19 millions de francs qui permette à Satellimages de boucler son budget, mais ces crédits ne seront pas reconduits en 1990. Une telle décision risque de créer une situation irréversible, extrêmement dommageable pour les programmes francophones. En effet, T.V. 5 Europe sera forcé de réduire la durée de sa programmation de soixante-douze heures par semaine à quarante-deux heures après le 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Bien entendu, je sais que des critiques sont adressées à cette chaîne, notamment dans votre rapport sur la politique télévisuelle extérieure de la France. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs fondées, sur la qualité de certaines émissions, par exemple, mais pour d'autres, relatives notamment à l'audience, on doit tenir compte du fait que les pays concernés disposent de beaucoup plus de chaînes que la France.

En tout état de cause, on peut se demander s'il faut remettre en question le principal moyen actuel de la France d'être présente sur les ondes à l'étranger, particulièrement au moment où des efforts semblent être faits pour améliorer la qualité de ces émissions.

Si le Gouvernement veut tirer des conclusions du rapport en envisageant un rapprochement entre T.V. 5 et Antenne 2 pour le futur, encore faut-il que cette évolution se fasse avec une certaine douceur et préserve entre temps les intérêts de notre présence dans les pays étrangers. Or, aujourd'hui, Antenne 2 n'est pas à même de prendre le relais de T.V. 5, puisque cette chaîne résultait d'engagements internationaux. Des négociations pour le retrait de la France devraient donc être entreprises, ce qui implique des études de terrain. Les canaux distributeurs devraient être choisis, le coût de l'opération estimé. Cela suppose des études fines qui, à ma connaissance, ne sont toujours pas commencées. Antenne 2 déclare même ne pas avoir d'argent pour les entreprendre.

Il paraît impossible qu'en attendant un éventuel relais par Antenne 2, il n'y ait plus, en Europe en particulier, de chaînes en langue française, surtout lorsque l'on voit tous les efforts que font les chaînes francophones.

Ne peut-on voir une position qui, dans les faits, conduirait à faire disparaître T.V. 5 ? Ne peut-on éviter, sous prétexte de rationaliser, de porter atteinte à la francophonie et à l'image télévisuelle de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

**M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.** Si vous le permettez, madame, je répondrai en même temps à M. Daillet qui a abordé ce problème ce matin. Un certain nombre d'autres questions concernaient la télévision extérieure. J'y répondrai également.

Votre préoccupation, madame, nul mieux que moi ne pourrait la partager. Si une telle menace pesait en Europe sur la télévision francophone, ce serait extrêmement dommageable, mais, heureusement, il n'en est rien.

Il se trouve que M. le Premier ministre m'a demandé le 19 mars dernier un rapport sur la politique télévisuelle extérieure de la France. Dans ce rapport, qui comporte plus de soixante-dix pages, il n'en est que deux réservées au problème de T.V. 5. Ce n'est donc pas un rapport sur T.V. 5 mais j'ai abordé ce problème.

T.V. 5 concerne, en effet, l'expansion télévisuelle de la France dans la mesure où, ainsi que vous venez de le rappeler, 70 p. 100 des programmes sont d'origine française. T.V. 5 Europe ainsi que T.V. 5 Canada-Québec qui le prolonge représentent une étape essentielle dans l'expansion de la francophonie en Europe et en Amérique du Nord.

C'est une grande idée qu'une télévision francophone. Encore faut-il qu'elle soit traduite de façon excellente. La francophonie, et je suis sûr que vous partagez cette opinion, ne peut en aucun cas souffrir d'être exprimée d'une façon qui ne soit pas la meilleure. Il m'a semblé que mon devoir était de me pencher sur ce qu'était réellement T.V. 5. Dans mon rapport, j'ai dit ce que j'en pensais : le résultat n'est malheureusement pas à la mesure des ambitions. Mais, à aucun moment, le principe n'a été remis en cause. Il n'est que de relire mon rapport et de se reporter à la conférence de presse que j'ai tenue le 26 juillet pour en être persuadé. Simplement, nous voulons nous pencher sur le moyen de rendre T.V. 5 aussi parfait que possible. C'est cette réflexion, rien de plus, que j'ai proposée.

Je tiens donc à vous rassurer définitivement, ainsi que M. Daillet : il n'y a jamais eu, il n'y a pas, il n'y aura pas de problème de T.V. 5.

Ainsi que je l'avais indiqué dans mon rapport, nous avons, dès le mois de septembre, engagé des consultations avec nos partenaires belges, suisses, canadiens et québécois. Je l'ai dit, écrit et répété, et je comprends mal qu'on ne l'ait pas compris : nous ne ferons rien sans consulter nos partenaires. Ce n'est pas dans les habitudes de la France d'imposer des diktats à des amis francophones, ni à qui que ce soit d'ailleurs.

Ces contacts ont eu lieu tant au niveau politique qu'au niveau professionnel. Ils se sont révélés extrêmement positifs. Tous nos partenaires sont aujourd'hui d'accord.

Leur opinion se trouve en quelque sorte exprimée par votre rapporteur, M. Xavier Deniau, que je tiens à remercier pour ce qu'il a pu écrire dans son rapport sur l'activité du ministère de la francophonie. Il a souligné notamment qu'il fallait réfléchir à l'avenir de T.V. 5 et qu'un choix devrait être fait, en accord avec nos partenaires.

C'est ce qui est en train de se faire ! Jamais il n'a été question d'opérer autrement ! Les consultations dont je viens de parler trouveront leur aboutissement au cours d'une réunion que je présiderai le 17 novembre à Paris. Elle devait primitivement se tenir à Montréal. Tous les ministres concernés, de tous les pays concernés, se réuniront et, ensemble, nous réfléchirons sur l'avenir de T.V. 5. Une fois connue la position de nos partenaires, exprimée par conséquent au plus haut niveau - les professionnels des chaînes s'étaient déjà exprimés, maintenant c'est au tour des ministres -, je pourrai la communiquer aux membres du Conseil audiovisuel extérieur de la France qui, autour du Premier ministre, se réuniront le 20 novembre.

Bien entendu, comme les consultations ne sont pas achevées, je ne suis pas en mesure de vous exposer le nouveau projet. Si je le faisais, ce serait justement ne pas manifester pour nos partenaires le respect que je leur porte, que nous leur portons tous. Mais, d'ores et déjà, nous sommes sûrs d'une chose, c'est qu'une présence spécifique en Europe des programmes en langue française sera non seulement confirmée mais amplifiée. Nos amis francophones seront présents, avec nous, sur les antennes, et la coopération multilatérale francophone trouvera enfin, je le crois, son réel aboutissement.

M. Jean-François Deniau s'est interrogé sur la présence de la télévision française en Afrique du Nord. Je lui donne totalement raison lorsqu'il dit que, pour la langue française, la télévision est une question de vie ou de mort. C'est tout à fait vrai !

En voici une preuve. Pendant des années, et nous le regrettons tous, la Tunisie, malgré sa demande, n'a pas reçu Antenne 2. A l'occasion de la visite de M. le Président de la République, un accord a pu enfin être signé en juin par M. le ministre d'Etat, et Antenne 2 est diffusée et reçue avec bonheur en Tunisie. Mais, comme les satellites n'ont pas l'habitude de suivre les pointillés des frontières de nos atlas de géographie...

**M. Alain Bonnet.** Heureusement !

**M. le ministre délégué, chargé de la francophonie.** ... Antenne 2 est reçue également avec bonheur par un million d'Algériens et même par quelques dizaines de Marocains et de Tunisiens exilés en Libye. Qui plus est, grâce au même satellite, elle est reçue sur une partie de l'Europe. M. Jean-François Deniau peut donc être rassuré ! Grâce à l'initiative qui a été prise, grâce à l'accord qui a été signé, une grande partie de l'Afrique du Nord reçoit aujourd'hui une télévision de langue française. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Montdargent m'a interrogé sur l'action télévisuelle que nous pouvons mener en Asie du Sud-Est ainsi qu'à Madagascar.

Je reviens précisément de Madagascar. J'ai pu y constater un renouveau tout à fait remarquable de la francophonie. La langue française, malheureusement exilée pendant quelques années de Madagascar, y revient, et l'on ne peut que s'en réjouir. En matière de télévision, dès la fin de l'année, Madagascar recevra les programmes de R.F.O. et donc, chaque jour, un grand nombre d'heures de télévision de langue française. Nous voici, vous et moi, rassurés, monsieur Montdargent, sur le soutien que la télévision pourra venir apporter au renouveau de la francophonie malgache.

Quant à l'Asie du Sud-Est, quand je me suis rendu au mois de décembre dernier, à la demande de M. le Président de la République et de M. le ministre d'Etat, au Vietnam, j'ai pu constater que la télévision vietnamienne diffusait des programmes d'enseignement du russe et de l'anglais, mais qu'elle ne proposait aucun programme d'enseignement du français, ce qui m'a paru un comble dans un pays qui adhère par ailleurs à toutes les instances francophones et qui en est même un « militant ». J'ai pu convaincre la direction de la télévision vietnamienne de diffuser un programme d'enseignement du français. A l'occasion du voyage qu'il a effectué lui-même au Vietnam, mon collègue et ami M. de Beaucé a pris lui-même des contacts et il m'a confirmé que ce programme allait être diffusé ces jours-ci au Vietnam.

**M. Alain Bonnet.** Bravo !

**M. le ministre délégué, chargé de la francophonie.** Ajoutons que c'est la France qui a fourni les équipements nécessaires. Je pense que c'était légitime.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de modernisation de la télévision nationale vietnamienne, la France finance à hauteur de 700 000 francs une étude de faisabilité confiée à T.D.F. et à l'Office général de l'air pour une chaîne rénovée de télévision vietnamienne. Thierry de Beaucé a pris au Laos des contacts dans le même sens, que nous sommes fondés à croire très positifs.

Telle est donc, mesdames, messieurs les députés, la situation de la télévision extérieure de langue française. Je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'un grand enjeu pour la langue française, pour la francophonie et pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Je suis souvent frappé, lors de missions hors d'Europe, par la faible présence de la langue et de la culture françaises à l'étranger, par les difficultés matérielles que rencontrent les Alliances françaises et les centres culturels pour exercer leur rayonnement. Fer de lance de la présence française, ils travaillent quelquefois dans des conditions indignes de notre pays.

Je suis frappé également par l'absence de films français dans les salles ou à la télévision dans de nombreux pays, par notre incapacité à répondre à des demandes insistantes et par les frustrations que cela engendre.

Certes, la France ne peut tout faire, j'en suis conscient, mais elle est trop souvent absente sur le plan culturel. Et, nous le savons tous, culture et économie, même combat.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Avec quels moyens, par quelle politique va-t-on assurer le rayonnement de la France ?

**M. Francis Geng.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès de M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales.

**M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, au cours de vos récentes missions en Asie et en Afrique, vous avez eu l'occasion de constater que de nouveaux champs s'ouvraient à l'enseignement et à la diffusion de la langue française, à travers l'évolution des politiques éducatives, la construction d'un espace européen, l'exportation de nos techniques, les nécessités de l'exportation et la formation à la gestion.

De plus en plus, comme vous le souhaitez, le français doit apparaître non seulement comme une langue de culture, mais comme une langue de communication, d'acquisition des techniques, c'est-à-dire, dans tous les pays, comme une ouverture vers la modernité.

L'ensemble des crédits affectés à l'action prioritaire de promotion de la langue française, et donc de la culture, à travers nos réseaux culturel, scolaire et linguistique, progressera, en 1990, de plus de 8 p. 100 par rapport au budget de l'année précédente, sans compter les crédits d'action audiovisuelle dont vient de faire état Alain Decaux.

Le budget dont je suis comptable sous l'autorité du ministre d'Etat augmente de 11 p. 100 au sein d'un budget du ministère des affaires étrangères lui-même en progression de 9,5 p. 100, progression plus forte que celle du ministère de la culture. M. Peyrefitte peut se rassurer ! Nous sommes bien défendus !

Premier instrument de notre action linguistique et éducative, notre réseau scolaire à l'étranger, le plus étendu au monde - nous pouvons en être fiers - était menacé par une dégradation, ou une clochardisation, programmée par nos prédécesseurs...

**M. Francis Geng.** Oh !

**M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat.** ... avec la suppression de 300 postes d'enseignants expatriés, 25 p. 100 d'économies, une hausse inéluctable des droits de scolarité.

Aujourd'hui, la dégradation est enrayée, la relance est engagée, sans coût supplémentaire pour les familles. Nos moyens augmentent globalement de 8 p. 100 également.

Ce programme de modernisation s'ordonne selon plusieurs axes : l'adoption d'un nouveau régime de rémunération des fonctionnaires français en poste dans les établissements, le développement de la formation continue pour tous, l'ouverture de nos programmes sur les langues et cultures étrangères, et le prolongement de cet effort dans l'enseignement supérieur.

Pour la seconde année consécutive, avec Mme Edwige Avice, nous augmentons substantiellement les crédits de bourses pour les jeunes Français scolarisés à l'étranger. Nous accroîtrons également les exonérations de droits et les bourses d'enseignement supérieur pour les étrangers. M. Marcus a insisté à juste titre sur ce point.

Je profite moi aussi de cette question pour répondre à toutes celles qui ont été posées tout au long du débat.

Vos rapporteurs, M. Xavier Deniau, M. Delehedde et M. Cambacérés, ont bien voulu qualifier de justes les principes de la réforme entreprise, et je les en remercie.

Ainsi que j'ai pu m'en rendre compte au cours de mes déplacements, nombre d'enseignants considèrent qu'elle représente un progrès substantiel de leur situation matérielle administrative et morale. Cette réforme fait actuellement l'objet de concertations poussées avec les organisations représentatives.

Nous les conduisons avec l'ambition de mettre fin à la discrimination qui frappe quelque 2 300 recrutés locaux titulaires, de mettre en place un régime suffisamment attrayant

pour les expatriés, variable suivant les pays d'accueil, de tenir compte de l'infinie diversité des situations locales, de faire bénéficier les enseignants français à l'étranger des revalorisations de carrière entreprises en France et d'assurer donc la qualité de l'enseignement et du service public.

Je ne doute pas, monsieur Delehedde, de trouver rapidement un terrain d'entente sur les projets de textes réglementaires préparés par l'administration.

Parallèlement - et cela répond aux préoccupations de M. Fuchs - est mis en œuvre un plan de rénovation de nos réseaux culturels, là aussi les plus importants au monde. Il s'agit de rapprocher nos instituts et centres culturels d'une part, les Alliances françaises d'autre part, en tenant compte des situations locales, de façon à accroître leur efficacité et leur prestige.

L'action radiophonique internationale participe, elle aussi, à la diffusion de notre langue et de notre culture. Elle représente légitimement une de nos priorités, comme l'a souligné avec force le ministre d'Etat.

Un deuxième plan de développement pour R.F.I. vient d'être adopté, qui prévoit notamment la mise en place de nouveaux émetteurs, notamment, progressivement, en Thaïlande, et le renforcement de leur volume d'émission, ce qui est important.

Le Gouvernement entend également aider les radios de droit commercial, et notamment la Somera et Medi 1, à poursuivre et à développer le remarquable travail qu'elles accomplissent au service de l'influence française dans le monde, en coordonnant mieux leur action avec la radio de souveraineté qu'est R.F.I.

Il faut enfin mettre en œuvre une politique plus ciblée de présence sur la bande F.M. à l'étranger. J'irai dans quelques jours inaugurer au Portugal Radio Paris-Lisbonne. Cette action devrait s'étendre ultérieurement à d'autres villes, telles que Oslo, Madrid, Rome, Istanbul ou Athènes. C'est dire que, là aussi, la France sera présente dans les foyers.

Comme vous le voyez, l'action linguistique, la politique de la langue, de la culture, participe d'un projet plus vaste et d'une cohérence d'ensemble.

Et si son succès repose, de toute évidence, sur les moyens que nous saurons mettre en œuvre, c'est-à-dire sur un budget qui connaît un accroissement sans précédent, prenons garde, dans cette grande ambition, de ne pas oublier les hommes et les femmes chargés, sur le terrain, de la conduire, de ne pas les désespérer. C'est de leur qualité et de leur expérience que dépend le maintien de notre présence à l'étranger, en un mot, tout ce prestige qu'on continue d'attendre de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste

La parole est à M. Jean Lacombe.

**M. Jean Lacombe.** Monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, à l'occasion de son voyage en Amérique du Sud, M. le Président de la République a effectué une escale importante à Bogota, manifestant ainsi la solidarité de la France et de l'Europe dans la lutte engagée courageusement par le président Virgilio Barco contre les narcotrafiquants.

Les dramatiques événements de Colombie ont mis l'accent sur la menace que constitue la drogue et sur le trafic qu'elle développe.

Hélas ! La Colombie n'est pas le seul d'Amérique latine ou du monde où la culture du pavot, de la marijuana, du cannabis ou de la coca se développe. Hélas ! c'est encore une fois le tiers monde qui est gravement touché par ce fléau. Il est plus facile et plus rémunérateur pour les pauvres populations des Andes ou d'autres régions du Sud de cultiver la coca que des produits traditionnels comme le café, surtout, on l'a souligné cet après-midi dans cette enceinte, quand les cours baissent ou fluctuent anormalement.

Fondamentalement, la lutte contre le trafic de la drogue passe d'abord par une vigoureuse politique de développement du tiers monde sans laquelle tous les efforts d'aide et de coopération pour la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme resteront vains.

Mais il s'agit aujourd'hui, plus précisément, de faire face d'urgence au péril que constitue la drogue. Tel est mon propos et tel est l'objet de ma question, monsieur le ministre d'Etat.

Dans un débat budgétaire, on parle de moyens. Quels sont ceux que votre département met en œuvre dans ce domaine ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué, sur ce grave problème.

**Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, vous avez eu raison de poser la question plus générale du développement et de l'action de la France dans ce domaine.

Ce matin, M. Roland Dumas a exposé la position constante de la France dans les rapports Nord-Sud. Je n'y reviendrai pas, sauf pour vous redire que nous avons pris la tête de démarches tant au plan multilatéral qu'au niveau européen, particulièrement dans le domaine de la dette du tiers monde, qu'il s'agisse de la dette des pays les plus pauvres ou de celle des pays à revenu intermédiaire.

Cela dit, vous avez posé une série de questions de fond concernant le tragique problème de la drogue, et je souhaite vous répondre d'une manière détaillée sur ce que fait notre pays.

Les dramatiques événements de Colombie ont servi, comme le disait M. Roland Dumas ce matin, de révélateur. La gravité de la menace que la drogue, et l'ignoble trafic auquel elle donne lieu, font peser sur nos sociétés, est apparue au grand jour.

C'est pour témoigner de notre solidarité et de celle de l'Europe des Douze au président Virgilio Barco, dont je tiens à saluer ici le courage et la détermination, que le Président de la République a fait récemment une escale imprévue à Bogota.

Face au péril de la drogue et à ses aspects multiformes, le Gouvernement a choisi une stratégie exempte d'ambiguïté qui recueille, je crois devoir le souligner ici, l'adhésion de tous les intervenants. Il s'agit d'exercer sur tous les maillons de cette chaîne de mort que constitue le trafic de la drogue, au niveau de la production, de la transformation, du transit, du blanchissement des fonds, de la consommation, à la fois une prévention, une dissuasion et une répression constantes.

Mais dans cette vigilance et cette lutte de tous les instants, vous l'avez dit vous-même, comment pourrions-nous oublier que le paysan andin ou hmong, comme le toxicomane rejeté de nos grandes villes, sont aussi des victimes ?

L'action du ministère des affaires étrangères, pour laquelle M. le ministre d'Etat a récemment désigné un coordonnateur, se développe dans trois directions.

Première direction : un recours accru aux organismes internationaux existants et une augmentation sensible de nos contributions à leur fonctionnement, si du moins ils parviennent à mieux coordonner leurs efforts. Vous n'aurez d'ailleurs pas manqué de remarquer, monsieur le député, qu'une partie de l'augmentation du budget pour 1990 est consacrée à l'action multilatérale. Parmi les organismes multilatéraux qui peuvent intervenir dans le domaine de la drogue, je citerai notamment le F.N.U.L.A.D., qui dépend des Nations unies, et l'Organisation mondiale de la santé.

La France prendra évidemment une part active à la préparation et aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire des Nations unies, qui se tiendra au début de l'an prochain à New York. Comme nous considérons qu'il s'agit d'un problème mondial, notre attitude constante a été de faciliter la tâche des organismes multilatéraux qui ont dans ce domaine des responsabilités spécifiques.

La deuxième direction de notre action se situe au niveau européen. Le Président de la République a proposé à nos partenaires un certain nombre de priorités et une procédure commune pour traiter des problèmes de drogue. Je crois pouvoir dire, sans trahir un secret, que ses propositions ont rencontré un accueil très favorable. Elles sont à l'étude dans chacun des pays et devraient constituer la base d'une politique commune, qui sera rendue publique après le Conseil européen de Strasbourg. Parmi les propositions faites à nos partenaires européens, figurent évidemment une mise en œuvre rapide et concertée de la convention de Vienne de 1988 et une action vigoureuse contre le blanchissement de l'argent de la drogue.

La troisième direction se situe au niveau international. Au titre des actions bilatérales, nous avons ainsi répondu dans un premier temps à des demandes d'assistance, comme celle de la Colombie où se trouve en ce moment une première

mission qui vise à cerner l'aide que nous pouvons apporter à ce pays en matière de police, de santé et de fonctionnement de ses services judiciaires.

Dans un second temps, nous aborderons avec nos partenaires des Douze, mais sans doute aussi en faisant appel à la communauté internationale tout entière, le problème des cultures de substitution et du développement intégral des zones de production de coca. C'est un problème complexe. Il touche, dans les trois pays andins affectés, des centaines de milliers d'hectares et il ne saurait être dissocié de la baisse des cours des produits traditionnels, comme le café. L'effort à consentir en faveur des pays concernés doit en tenir compte.

Niveau bilatéral, niveau européen, niveau international : vous le voyez, aucun stade n'a été oublié. Il convient également de souligner l'accord assez large qui se dégage progressivement dans la conscience internationale pour agir à tous les niveaux et la place que la France a prise dans cette action. De même, je me dois de rappeler ce qui a été fait lors du sommet de l'Arche - une commission d'experts travaille sur le blanchissement des fonds provenant de la drogue - et réaffirmer notre intention de concrétiser, dans les conventions internationales, tout ce que M. Roland Dumas a dit ce matin. Il y a là véritablement une grande cause, une cause mondiale dans laquelle nous prenons toute notre part. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Charles Josselin.

**M. Charles Josselin.** Chacun conserve en mémoire les événements tragiques qui, en mai et juin derniers, avaient attiré sur Pékin l'attention haletante de l'opinion internationale : l'espoir d'abord, puis l'horreur.

La France, dès le 4 juin, par la voix du Président de la République, a condamné la répression et essayé - en vain - d'obtenir l'arrêt des condamnations et des exécutions. Nous savons le rôle joué par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, au sommet européen de Madrid pour aboutir sur ce point à une position concertée des Douze. La déclaration commune en date du 27 juin faisait notamment référence à la suspension des contacts ministériels bilatéraux et à haut niveau, à l'ajournement de nouveaux projets de coopération tant de la Communauté que des Etats membres, à la réduction des programmes de coopération culturelle, scientifique et technique aux seules actions « qui pourraient conserver un sens dans les circonstances actuelles ».

La déclaration publiée à l'issue du sommet de l'Arche le 18 juillet faisait également référence à ces événements. Là encore, on évoquait la suspension des contacts bilatéraux ministériels et on rappelait la nécessité dans laquelle on se trouvait d'ajourner l'examen de nouveaux prêts par la Banque mondiale.

Monsieur le ministre d'Etat, des informations - que je n'ai pu vérifier - font état de différences de la part de certains Etats dans l'application de leurs engagements à cet égard. Certains auraient une application plus libérale que d'autres. Aujourd'hui même, les médias nous apprennent simultanément l'intention de certains entrepreneurs de se réinstaller ou de réinvestir en Chine, mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver les indispensables concours bancaires.

Le choix des sanctions internationales, et surtout leur application, est un sujet d'une extrême délicatesse. La question qui ne manque pas de se poser chaque fois est celle de savoir qui, en définitive, est victime des décisions.

La Chine, en tout cas, demeure un immense pays, et si son régime espérons-le, a peu d'avenir, il n'en va pas de même pour son peuple. La France ne saurait être absente longtemps de ce pays-continent, sauf à courir le risque de voir sa place prise par ses propres partenaires, au plan économique comme au plan culturel.

Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous nous faire part de votre propre analyse à cet égard et dire à la représentation nationale les décisions envisagées ou prises pour permettre à nos entreprises comme à nos enseignants de poursuivre leur mission ?

Dans le même temps, pourriez-vous nous informer de l'exécution des mesures prises en faveur des ressortissants chinois qui ont choisi de se réfugier chez nous ou qui ont dû prolonger leur séjour en France ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, vous avez eu raison de rappeler l'émotion qui s'est emparée de l'opinion publique en France, mais aussi dans le monde, à la suite des événements qui se sont produits dans la nuit du 3 au 4 juin à Pékin. L'intervention brutale de l'armée sur la place Tiananmen, la politique de répression qui a suivi ont soulevé d'indignation la conscience internationale, d'autant que cette armée s'en prenait à une jeunesse plus impatiente que dangereuse.

Le Gouvernement français a décidé, à la suite de ces événements, de restreindre ses relations avec la Chine, suspendant, comme vous l'avez dit, les contacts ministériels à haut niveau et la coopération financière et militaire.

Des mesures analogues ont été arrêtées au niveau international et adoptées par la quasi-totalité des pays occidentaux, d'abord parmi les Douze, au Conseil européen de Madrid, ensuite au sommet de l'Arche, par les sept pays les plus industrialisés.

La France a respecté et entend respecter les décisions qui ont été prises par elle-même comme par la communauté internationale. Mais ces mesures ne signifient nullement l'interruption de nos relations économiques avec la Chine. En effet, et nous restons dans la limite de ce qui a été décidé d'un commun accord, les contrats imputés sur protocoles, mais signés avant le 4 juin de cette année, continuent d'être appliqués.

En même temps, vous le savez, la France a accueilli sur son sol, en vertu d'une tradition séculaire de droit d'asile, les victimes de cette répression et elle a pris des mesures à leur égard en ce qui concerne tant leur permis de séjour que leurs bourses d'études.

Nous constatons cependant que tous les pays occidentaux restent réservés sur la reprise d'une coopération large avec la Chine. Mais cela, je vous le concède, mérite vérification. C'est la raison pour laquelle, avec nos partenaires de la Communauté, nous avons inscrit à l'ordre du jour du Conseil européen de Strasbourg, comme cela fut fait au Conseil européen de Madrid, un examen approfondi de ce dossier. Ce sera l'occasion de confronter nos informations et de poser des questions qui me permettront de répondre, le moment venu, avec plus de précision, à votre interrogation.

Je dois dire que la France continue, avec d'autres, de partager une certaine prudence vis-à-vis d'un pays dont le climat politique et économique demeure très incertain, sans oublier pour autant qu'il s'agit d'un très grand pays, aux grandes possibilités économiques. Nous attendons que viennent de Pékin des évolutions positives dans le domaine des droits de l'homme, ce qui faciliterait, n'en doutez pas un seul instant, une reprise des relations économiques.

La France est très attentive à cette évolution. Elle est bien disposée à l'égard du peuple chinois. Elle attend simplement que des démonstrations soient faites, et comme ses dirigeants ne sont pas plus naïfs que d'autres, ils profiteront de la première occasion qui se présentera pour rétablir avec ce pays des relations qui se veulent normales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Pierre Raynal.

**M. Pierre Raynal.** Monsieur le ministre d'Etat, l'Afrique australe vit à l'heure de bouleversements politiques et sociaux sans précédent.

Les accords de New York du 22 décembre 1988 sur l'avenir de l'Angola et de la Namibie, pays où se déroulent d'ailleurs aujourd'hui, et semble-t-il dans le calme, les premières élections libres, ont été le point de départ de ces importants changements.

Depuis, aucun pays n'est épargné par cette effervescence. Les regards se tournent surtout vers l'Afrique du Sud où l'élection du président De Klerk, en septembre dernier, marque déjà profondément les structures du pays. Alors que tout y paraissait bloqué il y a à peine un an et que la seule solution possible pour mettre fin au système de l'apartheid semblait être la violence, aujourd'hui le dialogue et la négociation sont à l'ordre du jour.

La réussite du processus engagé en Afrique du Sud conditionne l'avenir de l'Afrique australe dans son ensemble, région hautement stratégique pour les pays occidentaux. C'est pourquoi il appartient à ceux-ci d'aider toutes les communautés de ce pays à trouver ensemble une solution pacifique

à leurs problèmes. Sinon, ce seront les extrémismes, de quelque bord qu'ils soient, qui auront le dernier mot, sans aucune garantie pour le futur.

La plupart des pays européens se sont adaptés à ces changements. Le revirement le plus spectaculaire a été opéré dernièrement par l'Union soviétique. En effet, après avoir prôné pendant des décennies le recours à la violence comme seul moyen d'expression, elle pousse aujourd'hui les organisations telles que l'A.N.C. à la recherche d'une solution politique négociée.

Au moment où existe une réelle volonté de mener à bien les nécessaires transformations de la société sud-africaine, ma question sera double, monsieur le ministre d'Etat : quelle interprétation pouvez-vous donner devant la représentation nationale des changements qui interviennent en ce moment dans cette région du monde, et en particulier en Afrique du Sud, et quelles initiatives peuvent être prises par la France pour renforcer le climat favorable aux négociations, aux réformes et à la paix entre les différentes communautés de ce pays ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Raynal, pour répondre à vos questions, j'évoquerai successivement la situation en Namibie, en Angola, au Mozambique et en Afrique du Sud. Nous aurons ainsi fait le tour de cette région du monde.

On constate, en effet, un apaisement des tensions dans la partie australe du continent africain.

En Namibie, les premières élections libres destinées à élire l'assemblée constituante se tiennent du 7 au 11 novembre, sous le contrôle très strict du groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition, groupe dirigé, vous le savez, par le représentant spécial du secrétaire général de l'O.N.U. Les résultats seront proclamés le 14. On peut dire aujourd'hui qu'en dépit de certains incidents, le scrutin lui-même, qui aura fait l'objet d'une surveillance de quelques centaines d'observateurs électoraux, dont quarante Français, se sera déroulé de manière relativement satisfaisante. En d'autres termes, tout a été mis en œuvre pour que ces élections soient libres, équitables et que le résultat n'en soit pas contesté.

Vous m'avez interrogé sur le rôle de la France. Non seulement elle a fourni quarante observateurs pour surveiller ces élections, mais elle apporte un soutien total à l'action du secrétaire général des Nations unies pour l'application de la résolution 435 du Conseil de sécurité. Et elle a dit - je le répète ici - qu'elle se tenait prête à contribuer au développement de la future Namibie indépendante.

J'en viens à l'Angola.

Après avoir marqué le pas en raison des ruptures du cessez-le-feu conclu le 22 juin dernier à Gbadolite, des négociations destinées à chercher une solution au problème de la réconciliation nationale ont trouvé un nouveau souffle avec les rencontres qui se sont tenues à Washington et à Nice au cours du mois d'octobre.

Le gouvernement français suit avec une attention toute particulière ces développements. La mission de la troïka européenne, composée des directeurs politiques, qui s'est rendue à Luanda à la mi-octobre, a fait part aux autorités angolaises de la disponibilité de la France et de ses partenaires européens pour contribuer à la restructuration économique de l'Angola.

En ce qui concerne le Mozambique, le processus de paix engagé au mois d'août ne progresse, hélas, que lentement en raison des exigences du chef du Renamo, qui tente de se faire reconnaître comme chef d'Etat.

Là aussi, la troïka des directeurs politiques, présidée par la France en ce moment et pour quelques semaines encore, se rendra à Maputo le 20 novembre, pour manifester l'appui de la France et de l'Europe aux efforts du président Chissano.

Je terminerai cet exposé en évoquant la situation en Afrique du Sud. L'accession de M. De Klerk à la présidence à la suite des élections législatives du 6 septembre dernier a été suivie de quelques mesures d'apaisement. C'est vrai : on a assisté à la libération de huit prisonniers politiques, membres des organisations anti-apartheid, qui étaient interdites. On a constaté une certaine tolérance à l'égard des manifestations. Mais, en dépit de leurs déclarations réformistes, les nouvelles autorités sud-africaines n'ont donné jusqu'à présent que peu

d'indications précises sur leurs projets réels pour mettre un terme au système de l'apartheid. Vous comprendrez que, dans ces conditions, le gouvernement français entende maintenir pour sa part les pressions qu'il exerce en faveur d'un changement pacifique en Afrique du Sud aussi longtemps que les mesures destinées à créer un climat favorable au dialogue ne seront pas suivies d'effet. Je dis ici que ces mesures sont, à nos yeux, la levée de l'état d'urgence, la libération de tous les prisonniers politiques, et notamment du plus célèbre d'entre eux, la légalisation de toutes les organisations qui luttent contre l'apartheid.

Vous le voyez : la balle est dans le camp de l'Afrique du Sud. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La dernière question revient à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre d'Etat, madame et messieurs les ministres, ma question concerne nos compatriotes français à l'étranger, dispersés à travers le monde et dont les conditions de vie sont loin d'être toujours faciles.

Si la majorité d'entre eux vivent en Europe, nombreux sont ceux qui vivent dans des pays ou des régions difficiles où ils se trouvent confrontés à des menaces et à des risques de natures très diverses, tantôt politiques ou de société, tantôt naturelles.

Cette année encore, nos compatriotes ont malheureusement été soumis à des situations de crise grave.

Vous avez évoqué, monsieur le ministre d'Etat, la situation au Liban. Je citerai également : les troubles de Pékin en avril dernier, avec rapatriement de nos compatriotes ; l'attentat contre le D.C. 10 d'U.T.A., plus récemment, en septembre ; le séisme de San Francisco en octobre, qui nous rappelle celui de Mexico en 1985 ; plus récemment, encore, le tremblement de terre en Algérie.

Préoccupé par le problème de l'expatriation et chargé par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, et par la commission des affaires étrangères d'une mission d'information sur les moyens de favoriser le départ des Français vers l'étranger, je souhaiterais savoir quelle est l'action du ministère des affaires étrangères vis-à-vis de nos compatriotes à l'étranger lorsque se produit une crise grave.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué.

**Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, une question identique à la vôtre a été posée par le Conseil supérieur des Français de l'étranger, devant lequel nous nous exprimons très régulièrement. Il lui a été répondu que, dans tous les cas, qu'ils soient individuels ou collectifs, nous intervenons très rapidement et que cette action très persévérante de suivi des questions de sécurité pour les Français de l'étranger nous amenait notamment à renforcer un certain nombre de dispositifs à partir de nos ambassades.

A la demande de M. le ministre d'Etat, je me suis rendue personnellement en Côte-d'Ivoire, où se posaient des problèmes particuliers de sécurité. A la suite de cette mission, des dispositions nouvelles ont été prises par le gouvernement ivoirien afin de faciliter le travail des forces de l'ordre et d'assurer la sécurité de nos ressortissants.

S'agissant des situations de crise grave, je m'attarderai un instant sur l'action que mène le ministère des affaires étrangères par l'intermédiaire d'une cellule d'urgence et de crise, qui fonctionne lorsqu'on est confronté à une crise grave en quelque endroit du monde que ce soit.

Ainsi que vous l'avez noté, nous avons eu à gérer plusieurs situations de crise au cours des derniers mois : les troubles de Pékin en avril, l'attentat contre le D.C. 10 d'U.T.A. en septembre, le séisme de San Francisco en octobre. Qu'il s'agisse d'un drame frappant les Français à l'étranger ou de simples dangers qui les menacent, c'est le rôle de ce département de s'en préoccuper et d'y faire face.

Pour assurer la sécurité de nos communautés à l'étranger, le département met en œuvre des plans de sécurité et d'évacuation et des réseaux de radiocommunication de sécurité. Toutefois, lorsque la gravité de la situation l'exige, le ministère des affaires étrangères réunit la cellule de crise.

Le rôle de cette cellule est de rassembler toutes les informations en un endroit bien équipé en moyens de transmission et d'y réunir tous les acteurs du ministère des affaires

étrangères, mais aussi d'autres ministères quand c'est nécessaire, de façon à en faire le lieu unique de décision ou de préparation des décisions du Gouvernement.

Lorsqu'il y a menace, la cellule de crise se trouve confrontée à une double priorité.

D'abord, elle doit se mettre en liaison avec les familles et les proches demeurés en France, et maintenir le contact avec nos compatriotes menacés, par l'intermédiaire de nos postes diplomatiques et consulaires. Ces événements suscitent souvent une grande angoisse. Il s'agit donc de rassurer lorsque c'est possible, d'apporter une aide et un réconfort lorsque le malheur a frappé.

Je donnerai quelques exemples. Lors du séisme de San Francisco, qui n'a finalement pas fait de victimes parmi les quelque 20 000 Français qui résident dans la région, même s'il a fait de nombreuses victimes parmi les habitants de San Francisco, près de 2 000 appels ont été reçus en trois jours. La situation des personnes a été vérifiée sur place par notre consulat et les familles ont toutes été rappelées afin qu'elles aient des nouvelles de leurs proches. L'activité a été comparable - le nombre de Français concernés était moins élevé, mais les échanges ont été plus nombreux - lors des opérations de rapatriement consécutifs aux troubles de Pékin. Je rappelle, à cette occasion, que nous avons rapatrié en urgence plusieurs centaines de Français de Pékin. De même, lorsque s'est produit l'attentat contre le D.C. 10 d'UTA, nous avons, dans cette circonstance particulièrement tragique et horrible, transmis aux familles toutes les informations dès que nous les avons reçues et nous avons pris rapidement toutes les dispositions nécessaires à leur égard.

Ensuite, il faut, le cas échéant, mettre en place les moyens nécessaires pour venir en aide à nos compatriotes sur le terrain, grâce à nos postes diplomatiques, qui ont fait la preuve de leur efficacité, en rassemblant les Français dans des lieux sûrs ou en organisant leur rapatriement. Dans le cas de Pékin que j'évoquais à l'instant, un avion spécial a été affrété. A San Francisco, le consulat est immédiatement venu en aide aux Français sinistrés.

Au vu de l'expérience de ces dernières semaines, il apparaît que le ministère des affaires étrangères a prouvé sa capacité à intervenir avec rapidité et efficacité, qu'il s'agisse de l'information des proches ou de l'action menée sur place, et qu'il a montré sa disponibilité. Chaque crise a donné lieu à une forte mobilisation des agents de ce département, auxquels je tiens à rendre hommage, plusieurs équipes se relayant chaque jour, et souvent même la nuit, avec beaucoup d'abnégation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

Nous en avons terminé, mes chers collègues, avec les questions.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, il me faut maintenant, pour clore ce débat, répondre aux orateurs qui sont intervenus ce matin. Le Gouvernement doit, comme tout un chacun dans cette Assemblée - et c'est un signe de bonne santé de la démocratie -, se conformer aux prescriptions d'horaire et de temps. Je serai donc très bref dans les réponses que je ferai aux différents intervenants.

Vous me pardonnerez de répondre à ceux-ci dans l'ordre inverse de celui où ils se sont exprimés. Ce n'est pas que je sois un adepte du principe selon lequel les derniers doivent être les premiers ; c'est simplement pour la commodité de mon exposé.

Je commencerai donc par M. Jean-François Deniau, qui s'est exprimé au nom de l'U.D.F.

Je ne saurais trop lui dire combien il avait raison de répéter que les affaires extérieures ne sont pas étrangères au reste des activités de l'Etat. Son point de vue est, à cet égard, le mien.

Je veux le rassurer quant à la mise en œuvre du rapport de M. Viot. Ce rapport a reçu un début d'exécution et il reste au cœur de nos préoccupations. Je souscris à son plaidoyer pour une Europe forte - je crois l'avoir assez dit ce matin, et je ne crois pas nécessaire de me répéter.

J'ai jugé fort intéressant - et j'en ferai mon profit - son exposé sur les nouveaux rapports de la Communauté avec les pays extérieurs. J'ai déjà rendu hommage à sa paternité dans

la création du Stabex. J'espère qu'il n'est pas trop déçu devant cet enfant qui grandit et prend du poids sous nos yeux, et qui reste l'un des instruments les plus utiles de la coopération dans les accords de Lomé.

Il veut, dit-il, une politique étrangère claire. Tel est aussi mon dessein. Et il a terminé son intervention en évoquant, en martelant le souhait que les morts du Liban ne soient pas morts pour rien. Je ne connais pas, pour ma part, de lutte qui soit totalement inutile.

Que M. Bellon soit remercié d'avoir dit à cette tribune que notre diplomatie inspirait, non seulement à lui-même, mais au reste du monde, confiance ! Cela m'offre l'occasion de rendre un hommage particulier à ceux qui sont assis à mes côtés sur le banc du Gouvernement et qui n'ont pas eu l'occasion de déployer tout leur talent, talent que je connais et que je mesure, aussi bien en ce qui concerne Mme Avice que M. de Beaucé ou M. Alain Decaux, qui, chacun et chacun, font preuve, dans leur ministère, d'un sens élevé de l'Etat et d'un sens aigu des responsabilités.

M. Jean-Marie Daillet a concentré son propos sur l'Europe. Cela n'appelle pas de ma part de commentaires particuliers, si ce n'est que je peux souscrire à l'expression qu'il a employée à propos de l'Europe, qu'il voudrait voir plus « coresponsable » des affaires du monde.

Il veut également la voir progresser vers l'union politique. Tel est aussi mon dessein, et je le remercie d'avoir applaudi à la perspective de la création d'une académie européenne.

Il a souligné, comme je l'ai fait moi-même, mais en d'autres termes, que ce budget, qui est un budget de progrès et de modernisation, doit s'apprécier sur la durée.

Et je ne peux que l'approuver quand il a estimé qu'il me faudrait du temps pour que je poursuive mon action ! C'est une déclaration qui n'a rien pour me déplaire, là où je suis placé et où l'on voudra bien me maintenir aussi longtemps que la confiance dont je suis entouré me sera maintenue ! Espérons que, dans ce laps de temps, nous pourrions atteindre ce seuil un peu fatidique mais combien symbolique du 1 p. 100 du budget de l'Etat !

Il a exprimé ses espoirs pour le Liban. Ses espoirs sont les miens. Et je le rassure : ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, et ainsi que je le répéterai dans un instant à M. Montdargent, je n'ai pas l'intention d'oublier le Cambodge. Je crois qu'il l'a compris dans les propos que j'ai tenus ce matin.

Je croyais que M. Montdargent aurait trouvé dans mon exposé la réponse aux questions qu'il m'a posées. Mais peut-être ne m'a-t-il pas assez entendu ! Aussi reviendrai-je sur quelques-uns des thèmes qu'il a évoqués.

D'abord, le désarmement. N'ai-je pas dit quelle avait été l'action de la France pendant toute l'année 1989 ? N'ai-je pas été assez explicite sur notre action pour l'année qui va commencer, sur notre volonté de parvenir à conclure, pour la fin de l'année 1990, sur le désarmement dans le domaine des armes conventionnelles en Europe ?

N'ai-je pas, à propos du Liban, dit ce qu'il fallait pour soutenir l'accord de Taëf ?

N'ai-je pas été suffisamment explicite non plus sur les relations entre les deux Allemagnes à la lumière des événements qui se produisent en République démocratique allemande ?

Quant à la conférence internationale, je croyais l'avoir mentionnée. Vérification faite dans mes notes, cela y figure bien. Je pense que cela figurera aussi au *Journal officiel* ; vous pourrez vous y référer. Notre action ne se démentira pas pour la recherche de la paix dans la région du Proche-Orient. M. Arafat a été reçu à Paris. Dans quelques jours, la troïka se rendra successivement à Tunis, pour rencontrer les responsables de l'O.L.P., et au Caire, pour rencontrer le président Moubarak et discuter avec lui de son plan de paix. Elle rencontrera également M. Shamir, le Premier ministre israélien. La France, vous le voyez, n'est pas absente de ces grandes enceintes, de ces grands débats où se joue le sort du monde.

Vous avez, à l'appui de votre intervention, évoqué le respect des droits de l'homme et vous avez - je l'ai noté au fil de vos propos, déclaré : « Dans les pays socialistes, le respect des droits de l'homme a gagné du terrain. »

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.** C'est le moins qu'on puisse dire !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Je vous remercie de cet aveu, monsieur Montdargent. Sans doute cela était-il nécessaire. Mais vous me permettez de dire que, devant le retard accumulé, j'attendrai encore un peu pour exprimer ma totale satisfaction. Au fond, si vous votez contre mon budget, je ne vous en tiendrai pas rigueur. Il est encore des points sur lesquels nous devons faire un effort pour nous rapprocher.

**M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Peyrefitte... Ah ! monsieur Peyrefitte ! (*Sourires.*) Vous me pardonnerez de vous renvoyer l'ascenseur et de vous dire que vous gérez mieux vos propos que vos contradictions. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, passer de la « dochardisation » à la « paupérisation » est un progrès auquel je suis sensible. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Et j'apprécie que, dans cette enceinte, vous ayez voulu orner votre discours. Cela n'a rien de surprenant quand on sait à quelle grande assemblée vous appartenez - je ne parle pas de celle-ci, je parle d'une autre qui est également située sur les rives de la Seine.

Mais vos considérations sur le budget n'appelleront aucun commentaire de ma part. Je me bornerai simplement à évoquer quelques chiffres.

En 1987, le budget du ministère des affaires étrangères n'enregistrait aucune augmentation en francs constants. Vous apparteniez alors à la majorité ; vous avez voté ce budget. En 1988, toujours en francs constants, il baissait de 0,8 p. 100. Décidément, monsieur Peyrefitte, vous préférez voter les budgets qui sont en régression plutôt qu'un budget qui augmente de 10 p. 100 ! (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais votre manque d'objectivité est encore plus évident quand vous parlez du Moyen-Orient. Que n'ai-je pas entendu à propos du discours du Président de la République ! Comme s'il ne fallait pas être sensible à l'aggravation de la situation dans cette région du monde, et notamment dans les territoires occupés ! Comme j'ai bonne mémoire, je me suis plu à me remémorer certains propos du général de Gaulle - auquel vous faites si souvent référence, monsieur Peyrefitte -, propos qui me semblaient, dans une période de grand calme, beaucoup plus durs que ceux du Président de la République actuel à l'égard de l'Etat d'Israël.

Mais c'est à propos de la Chine que vous vous êtes surpassé. J'ai eu le sentiment, en vous écoutant, qu'il n'aurait pas fallu dénoncer la répression de Tiananmen et que le Gouvernement était quelque peu critiquable d'avoir accueilli sur son sol, en vertu du droit d'asile, les victimes de cette répression. Je n'ai voulu voir dans ce propos qu'une façon élégante de remercier ceux qui, après les massacres de Tiananmen, avaient su vous recevoir si aimablement que vous en avez conçu une série télévisée, qui est fort intéressante, mais qui, par moments, sentait quelque peu la propagande. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** Absolument !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Ce n'était pas, en tout cas, une raison pour caricaturer la politique de la France.

Je voudrais, dans les quelques minutes qui me restent - et, monsieur le président, je connais votre indulgence -, apporter quelques précisions à ce sujet.

Qui parle de fermer la porte à la Chine ? Pas moi ! Où avez-vous lu ce propos de ma part ? Où l'avez-vous entendu de ma bouche ? Nulle part !

J'ai eu moi-même l'occasion de m'entretenir avec le ministre des affaires étrangères de Chine en marge de la conférence internationale sur le Cambodge à Paris, le 30 juillet, ainsi qu'à l'occasion de l'assemblée générale des Nations unies, il y a quelques semaines, à New York.

Nous n'en faisons pas plus, pas moins, comme je l'ai indiqué à l'instant, que les autres pays occidentaux. Je crois avoir dit que je ne péchais pas, dans ce domaine, par excès de naïveté. Les contrats en cours signés avant le 4 juin sont, je le répète, honorés et les financements publics y afférents sont mis en place et sont maintenus. Les courants d'échanges se poursuivent normalement. Mais, dans quelques semaines, c'est vrai, nous examinerons avec nos partenaires l'ensemble du problème à la lueur des évolutions qui ont été constatées

à Pékin. N'est-ce pas une solution de sagesse et de prudence, imposée à la fois par les réalités de la politique internationale et par les événements que j'ai dénoncés, avec l'assentiment, je crois, de tous ceux qui siègent sur ces bancs ?

La France reste, croyez-moi, désireuse de reprendre avec la Chine, le moment venu, des relations de coopération qui correspondront aux potentialités qui peuvent exister entre deux grands Etats qui se connaissent depuis si longtemps et qui n'ont pas, aujourd'hui, de raisons de s'ignorer.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de m'avoir donné, par votre interrogation un peu excessive, l'occasion de rectifier le portrait inexact que vous avez fait du ministre des affaires étrangères de la France dans ses relations avec la Chine. Ce n'était pas forcément non plus une bonne action commise à l'égard de notre pays.

Pour conclure, je vous inviterai, monsieur Peyrefitte, à méditer cette phrase de Napoléon qui, s'adressant à l'un de ses ambassadeurs, lui disait : « En matière de politique étrangère, il ne faut pas faire trop de zèle. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Peyrefitte.** Puis-je répondre, monsieur le président ?

**M. le président.** Monsieur le ministre d'Etat, acceptez-vous que M. Peyrefitte vous réponde en quelques mots ?

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Bien sûr !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Peyrefitte.

**M. Alain Peyrefitte.** Je vous remercie, monsieur le président, car l'octroi que vous me faites de ce temps de parole n'est pas prévu dans le règlement. Je remercie aussi M. le ministre d'Etat de sa courtoisie. Pour ne pas en abuser, je ne répondrai que sur un point.

Si vous lisez mon discours de près, monsieur le ministre d'Etat, vous verrez que les excès que vous venez de dénoncer n'y figurent pas. Ils sont simplement dans la présentation quelque peu caricaturale que vous en avez faite.

J'ai dit ce matin que je vous félicitais d'avoir exprimé, au nom de la France, la consternation de notre opinion devant les événements du 3 juin. Toutefois, je vous ai demandé, au nom de mon groupe - et là est la vraie question -, pourquoi la France a pris la tête d'un boycott contre la Chine, pourquoi elle s'est mise en avant dans cette affaire, car il nous semble que cette position est préjudiciable à notre pays.

Vous constaterez que, en cette affaire, nous allons beaucoup plus loin que nos partenaires, qu'il s'agisse des Américains, des Anglais, des Allemands de l'Ouest ou des Japonais ! Les Chinois considèrent même que nous avons une position tout à fait « en flèche ».

Par ailleurs, je vous signale que la série télévisée à laquelle vous avez fait allusion a été réalisée en 1988, et non depuis les événements...

J'en viens à la vraie question. Certes, chaque fois qu'un contrat avait été signé avant le 3 juin, il est honoré, et c'est la moindre des choses. Mais, depuis cette date, nous n'en signons plus, alors que nos partenaires, eux, en signent. Voilà la différence. La place que nous abandonnons sera prise par d'autres, et c'est ce que je déplore. Un jour ou l'autre, vous en viendrez à regretter que la place de la France reste vide. Je souhaite que ce ne soit pas trop tard.

**M. le président.** Les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements nos 70 et 71, tendant à insérer des dispositions additionnelles avant l'article 69.

#### Avant l'article 69

**M. le président.** M. Wiltzer a présenté un amendement, no 70, ainsi rédigé :

« Avant l'article 69, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement fournira chaque année lors de la présentation du projet de loi de finances un rapport sur les actions prises en application des décisions des sommets francophones et retraçant les engagements de crédits correspondants. »

Sur cet amendement, M. Cambacérés a présenté un sous-amendement, n° 72 rectifié, ainsi rédigé :

« Dans l'amendement n° 70, substituer au mot : "prises", les mots : "mises en œuvre par la France". »

La parole est à M. Pierre-André Wiltzer, pour soutenir l'amendement n° 70.

**M. Pierre-André Wiltzer.** L'amendement n° 70 devrait se lire ainsi : « Le Gouvernement fournira chaque année lors de la présentation du projet de loi de finances un rapport sur les actions mises en œuvre par la France en application des décisions de sommets francophones et retraçant les engagements de crédits correspondants. »

Cet amendement tend à permettre, grâce à la présentation d'un rapport lors de la discussion du projet de loi de finances, de suivre l'exécution des décisions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Chacun de nous sait que ces décisions se traduisent par une série de programmes de coopération dont les mesures sont mises en application par les ministères des différents pays. En ce qui concerne la France, ces mesures sont mises en œuvre par le ministère des affaires étrangères, mais aussi par ceux de la coopération, de l'éducation nationale ainsi que par d'autres ministères, sous le contrôle et l'impulsion du ministre chargé de la francophonie.

Pourquoi demander au Gouvernement la présentation d'un tel rapport ? Naturellement, ce n'est pas pour le plaisir de lui donner un travail supplémentaire.

Cette demande est la conséquence du fait majeur que constitue désormais le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, qui se tient tous les deux ans. Sur la base des travaux du comité international de préparation, les sommets prennent des décisions, lesquelles sont ensuite suivies par un comité international de suivi et gérées par l'agence de coopération culturelle et technique, qui est une administration importante disposant de beaucoup de moyens.

Je considère que, à côté des experts gouvernementaux, il y a aujourd'hui une place qui doit être occupée par les parlementaires, c'est-à-dire en fait par ceux qui peuvent assurer le meilleur relais auprès des opinions publiques.

D'ailleurs, le sommet de Dakar, qui s'est tenu au mois de mai dernier, a reconnu, dans une résolution des chefs d'Etat et de gouvernement, à l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, dont j'ai la responsabilité d'animer la section française, le rôle d'être l'organisation interparlementaire de la francophonie et donc d'être ce partenaire des exécutifs francophones.

Encore faut-il naturellement que cette organisation et que les parlements nationaux disposent des informations voulues pour jouer leur rôle. Il est bien clair que ce n'est pas toujours facile car l'ensemble des actions menées en faveur de la francophonie sont souvent dispersées dans différents budgets ministériels et dans de nombreux organismes.

C'est pourquoi le dépôt d'un rapport sur les actions prises en application des décisions des sommets francophones permettrait au Parlement de disposer d'un inventaire complet, d'une synthèse et d'une vue précise de la stratégie globale qui est indispensable en la matière. Ainsi serait sans doute mieux appréciée l'action conduite par notre pays en faveur de la francophonie afin de répondre aux diverses menaces, qui pèsent sur l'avenir de la langue française, non seulement à l'étranger mais aussi dans notre propre pays.

Ce rapport permettrait au Gouvernement de disposer d'un instrument de mesures utile de l'ensemble des moyens financiers qui sont mobilisés dans le domaine de la francophonie.

M'adressant au ministre chargé de la francophonie, M. Alain Decaux, je lui ferai observer que, comme mes collègues, j'ai constaté avec satisfaction que ses crédits étaient quelque peu confortés dans le projet de loi de finances que nous examinons aujourd'hui. Toutefois, ils restent modestes compte tenu de l'immensité de la tâche à accomplir, et je pense que M. le ministre ne doit pas être loin de partager ce diagnostic.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire si ces crédits vous permettent d'assumer l'essentiel des grandes tâches prévues pour l'année prochaine, mais aussi d'envisager des perspectives pour les années suivantes, car il y a des défis à relever tant sur le plan culturel que sur les plans scientifique ou sportif. Et je ne peux pas oublier que je suis l'élu d'un

département, l'Essonne, qui aura la charge d'organiser dans quatre ans avec votre aide, monsieur le ministre, et celle du Gouvernement, les deuxièmes Jeux de la francophonie.

En conclusion, je serais très heureux, monsieur le ministre chargé de la francophonie, que les membres du Gouvernement qui sont à vos côtés et vous-même veuillent bien accepter que l'Assemblée vote les amendements que je présente et qui visent à rendre plus claire, et donc plus convaincante, l'action de notre pays en faveur de la francophonie. Je crois que c'est un objectif auquel nous pourrions tous contribuer.

**M. le président.** Monsieur Wiltzer, si je comprends bien, vous avez déjà incorporé dans votre amendement le sous-amendement rédactionnel n° 72 corrigé présenté par M. Cambacérés, et qui tend à remplacer le mot « prises » par les mots « mises en œuvre par la France ».

**M. Pierre-André Wiltzer.** Tout à fait !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 70 et défendre le sous-amendement n° 72 corrigé.

**M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné l'amendement n° 70. Toutefois, je dirai à titre personnel, et après en avoir parlé avec quelques collègues, que cet amendement ne pose pas de problème de fond. Simplement, je souhaite le sous-amender pour des raisons de vocabulaire. En effet, l'expression « les actions mises en œuvre » me paraît plus correcte que celle « actions prises ». Je désire également que l'on précise qu'il s'agit des « actions mises en œuvre par la France », car il me paraît difficile de demander aux gouvernements des pays étrangers de fournir à la France les crédits mis en œuvre pour appliquer les décisions de sommets internationaux. Compte tenu de ce sous-amendement, l'amendement n° 70 ne devrait pas rencontrer d'opposition de la part de mes collègues.

**M. le président.** Je vous remercie.

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 70 et sur le sous-amendement n° 72 rectifié ?

**M. le ministre délégué, chargé de la francophonie.** Monsieur Wiltzer, vous représentez en effet un département qui a manifesté un intérêt très grand pour la francophonie, puisque les Jeux de la francophonie vont s'y dérouler et que, en outre, le château de Chamaranche va devenir un institut de la francophonie. J'ai donc pour l'Essonne, je l'avoue, une sympathie particulière.

Vous avez évoqué la faiblesse de mon budget. Tous les rapporteurs l'ont également fait ce matin. Je crois qu'il y a là de quoi combler d'aise un ministre car je n'en connais pas un - je parle sous le contrôle de ceux qui l'ont été, qui le sont ou qui le seront - qui considère que son budget est suffisant.

Il faut néanmoins préciser que si l'on repère dans les différents budgets de tous les ministères les crédits destinés à des actions relatives à la francophonie, on s'aperçoit qu'on atteint un total de 5 milliards de francs. Je ne dis pas que je les contrôle, bien sûr.

Cela dit, le rôle du ministre chargé de la francophonie consiste à plaider auprès de ses collègues pour que soient bien appliquées les missions qui leur sont assignées au titre de la francophonie.

Le ministre chargé de la francophonie, qui préside le comité national du suivi, lequel intervient auprès du comité international du suivi, doit vérifier si les sommes sont bien versées. Il faut savoir que c'est mon travail quasi quotidien.

S'agissant, monsieur le député, de votre amendement, j'estime qu'il est en effet nécessaire que l'on identifie les crédits consacrés à des fonctions multilatérales. Cet amendement, avec la modification pertinente qu'y a apportée M. Jean-Marie Cambacérés, apporte donc un complément utile.

Le Gouvernement s'engage à compléter ce document pour tenir compte des préoccupations légitimes du Parlement et s'en remet, sur ce vote, à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je mets aux voix le sous-amendement n° 72 rectifié.

(Le sous-amendement est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 70, modifié par le sous-amendement n° 72 rectifié.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

**M. le président.** M. Wiltzer a présenté un amendement, n° 71, ainsi rédigé :

« Avant l'article 69, insérer l'intitulé suivant :

« Affaires étrangères »

Je mets aux voix l'amendement n° 71.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

## AFFAIRES EUROPEENNES

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires européennes.

La parole est à M. Martin Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, madame le ministre des affaires européennes, l'année 1989 apparaît d'abord comme une année au cours de laquelle la construction européenne aura progressé normalement, à un bon rythme, sans à-coups. Cette situation peut être déjà en soi considérée comme un succès remarquable lorsque l'on se souvient des crises budgétaires et des oppositions sur les politiques à suivre qui ont déchiré la Communauté, il y a seulement quelques années.

L'année 1989 pourrait aussi apparaître comme un peu terne, comparée à une année 1988 qui avait été marquée par de brillantes avancées : assainissement des finances communautaires, accord sur un système de ressources propres adapté aux besoins de financement des politiques communes jusqu'à l'échéance de 1993, réforme des fonds structurels destinée à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Europe dans la perspective du grand marché.

En fait, des progrès substantiels ont été faits au cours des derniers mois et d'autres encore s'annoncent pour la fin de l'année. Des objectifs de plus long terme - l'union économique et monétaire, la constitution de l'espace social européen - ont en outre été précisés, et les voies permettant d'y parvenir largement tracées.

La présidence française n'a donc pas eu seulement à gérer l'acquis, mais encore à veiller au maintien de la dynamique qui entraîne actuellement les Etats membres vers l'espace économique sans frontières et, surtout, à ouvrir de nouvelles perspectives, grâce auxquelles l'Europe pourra devenir plus qu'un grand marché, et acquérir une identité propre au plan social et politique.

C'est ce que le Président de la République a exprimé une nouvelle fois le 25 octobre à Strasbourg lorsqu'il a affirmé : « L'aurait-on oublié ? L'Acte unique proclame aussi la dimension sociale de l'Europe et la nécessité de l'union économique et monétaire ; il prévoit de réduire les déséquilibres régionaux ; il ouvre de nouveaux champs d'action pour la recherche et pour la protection de l'environnement ; il donne au Conseil le moyen de décider plus vite et plus souvent, grâce à l'élargissement du vote à la majorité qualifiée, et au Parlement celui de participer davantage à ces décisions. Il institue une structure de coopération pour la politique étrangère et, plus encore, il affirme le projet politique de la Communauté : l'union européenne. »

Dans un tel contexte, il n'est plus possible aux législateurs nationaux de se désintéresser d'une construction qui s'approfondit sans cesse et qui touche à présent tous les domaines de la vie économique.

Pour sa part, la commission des finances s'est souciee d'abord, évidemment, puisque cela entre au premier chef dans ses compétences, des conséquences budgétaires pour la France du fonctionnement actuel de la Communauté.

Le Gouvernement a, l'année dernière, rencontré cette préoccupation en établissant un document annexe jaune au projet de loi de finances décrivant les relations financières entre la France et la Communauté. Il serait hautement sou-

haitable, madame le ministre, que la publication de ce document devienne régulière. Il nous aurait été en particulier utile de pouvoir en disposer pour le présent débat.

Les prélèvements sur les recettes du budget général opérés au profit de la Communauté atteignent un niveau substantiel : 61,44 milliards de francs pour 1989 et 63,5 milliards de francs pour 1990, ou plutôt, si l'on déduit de ces montants les 10 p. 100 d'abattement sur les ressources propres traditionnelles, 59,9 milliards et 61,9 milliards de francs pour chacune de ces deux années, soit respectivement 5,2 p. 100 et 5,1 p. 100 du budget de l'Etat.

Etant donné l'ampleur de cette contribution de la France à la Communauté, il paraît légitime de s'interroger sur les montants des versements que la Communauté accorde en retour à la France. Il ne s'agit pas dans cette démarche de rechercher une quelconque justification pour une éventuelle revendication de juste retour - cette démarche n'a jamais été celle de la France et elle n'est pas la nôtre -, mais plutôt de veiller à la meilleure clarté et à la plus grande transparence des relations financières entre notre pays et la Communauté.

D'après les données de la comptabilité publique, le solde des opérations de la France avec la Communauté ne cesse de se dégrader. Le déficit, qui était de 4 899 millions de francs en 1986, est passé à 8 551 millions de francs en 1987 et s'établit en 1988 à 16 591 millions de francs.

Une part importante de ce solde, correspondant aux frais généraux de la Communauté et aux dépenses d'aide au développement, est inévitable et ne peut être considérée comme une contribution nette ; on peut estimer cette part à 6,9 milliards de francs. Dès lors, le déficit effectif de la France, c'est-à-dire l'écart entre ce qu'elle verse à la Communauté et ce qu'elle en reçoit - hors participation aux frais de fonctionnement des institutions et à l'aide au développement -, s'élèverait à 9,7 milliards de francs.

Pourtant, si l'on se réfère aux dernières données connues de la Cour des comptes européenne, c'est-à-dire celles de l'année 1987, on relève un solde positif pour la France de 360 millions d'ECU, à comparer au solde négatif de 3 650 millions d'ECU pour la R.F.A. et de 1 850 millions d'ECU pour le Royaume-Uni.

Il n'y a pas *a priori* d'incohérence entre ces deux séries de données. Les premières sont établies en termes comptables, les secondes en termes budgétaires. Mais, surtout, les données de la Cour des comptes ne tiennent pas compte pour 1987 de la charge du préfinancement national des avances du F.E.O.G.A.-garantie qui s'est révélée particulièrement lourde pour la France. Il est très probable, sinon certain, que l'exercice 1988 sera marqué par l'apparition d'un solde négatif de la France dans les données établies par la Cour des comptes européenne.

Cette tendance est appelée à se poursuivre dans l'avenir. Deux éléments joueront à cet égard un rôle déterminant : d'abord, la baisse de la part du F.E.O.G.A.-garantie dans le budget communautaire ; ensuite, le doublement des crédits accordés aux fonds structurels et la concentration de leurs interventions sur les régions en retard de développement, c'est-à-dire sur des régions situées, à l'exception de la Corse et des D.O.M., en dehors du territoire français.

La baisse de la part du F.E.O.G.A.-garantie résultera mécaniquement de l'application de la ligne directrice agricole. Au maximum, les crédits du F.E.O.G.A.-garantie croîtront à un taux égal à 74 p. 100 de celui que connaît le P.N.B. communautaire. En revanche, le budget de la Communauté pourra augmenter de près d'un point de plus que son P.N.B.

Or, comme chacun sait, la part des versements de la France dans le total des interventions du F.E.O.G.A.-garantie, de l'ordre de 25 p. 100, est largement supérieure au pourcentage des contributions de notre pays dans l'ensemble des ressources propres communautaires : environ 20 p. 100.

La situation est inverse pour les fonds structurels, après l'importante réforme dont ils ont fait l'objet en 1988.

Globalement, la part de la France dans les interventions des fonds structurels pourrait s'établir à 10 p. 100 vers 1991.

La France connaîtra donc au cours des prochaines années un certain accroissement du déficit qu'elle supporte dans ses relations financières avec la Communauté européenne.

Cette situation est pour une part normale. Elle résulte d'une politique affirmée de solidarité à l'échelle de la Communauté, qui organise un transfert des pays riches vers les pays pauvres de la Communauté, transfert qui s'établira en

pourcentage du P.I.B. des pays bénéficiaires à un niveau proche de celui qu'avait atteint en son temps le plan Marshall.

Mais il n'en reste pas moins nécessaire d'éviter toute dégradation de notre position financière résultant d'une mauvaise insertion de notre pays dans les mécanismes communautaires.

Un effort devra en particulier être fait pour mieux préparer et mieux présenter auprès des autorités communautaires les dossiers de demande de subvention, tout particulièrement au titre des interventions des fonds structurels.

Je suis pour ma part, madame le ministre, inquiet devant la complexité croissante des procédures.

**Mme Marie-Noëlle Lienemann.** C'est vrai !

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Celle-ci me paraît en effet s'accompagner dans certains cas d'une distorsion entre les moyens annoncés et ceux qui sont effectivement mis en œuvre...

**M. Charles Josselin.** Eh oui !

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** ... avec, par exemple, l'intégration des programmes ou la superposition d'instructions approximatives, c'est-à-dire différemment interprétées par les uns ou par les autres, ce qui n'est pas le meilleur gage d'efficacité.

**M. Charles Josselin.** Très bien !

**M. Martin Malvy, rapporteur spécial.** Je me propose de mettre à profit les mois qui viennent pour user de mes droits de rapporteur et pour faire, sur le terrain, dans plusieurs régions, l'inventaire des moyens annoncés et des actions effectivement engagées et soldées.

Je suis notamment étonné de constater que les fonctionnaires d'Etat, chargés d'établir les programmes au niveau des préfectures de région, en concertation avec l'administration et les élus, n'ont apparemment aucune liaison directe avec leurs homologues de Bruxelles ou que, inversement, les fonctionnaires européens ne font pratiquement aucune incursion dans les régions, à l'exception d'inspections sur le bon usage des crédits communautaires, ce qui va d'ailleurs dans le bon sens.

L'expérience de la participation française aux actions de recherche de la Communauté est, à cet égard, encourageante : grâce au dynamisme certain des laboratoires français, notre taux de retour sur de nombreux programmes communautaires de recherche, comme Brite ou Esprit, est nettement supérieur à 20 p. 100.

Il est sans doute également nécessaire, dans le domaine de la politique agricole commune, de veiller à maintenir les mécanismes de soutien des marchés et à éviter tout ce qui conduirait à une renationalisation des politiques agricoles. Il faut aussi ne pas laisser précompter pour d'autres politiques les marges actuellement dégagées sur le F.E.O.G.A.-garantie par la bonne situation des marchés mondiaux et communautaires. Il convient enfin d'insister auprès de la Commission comme du Conseil pour que soient renforcés les contrôles exercés sur les dépenses des fonds structurels.

Le souci d'améliorer dans toute la mesure du possible notre position financière dans la Communauté devrait également nous inciter à proposer et développer des politiques communautaires où notre taux de retour a de meilleures chances d'être satisfaisant : c'est le cas actuellement de la politique de recherche, avec Euréka ; ce pourrait l'être avec des politiques de l'environnement, de qualité des produits agro-alimentaires, culturels et audiovisuels. Je sais, madame le ministre, que vous êtes attachée à ce développement.

L'analyse des relations financières entre la France et la Communauté n'est évidemment pas la seule préoccupation de la commission des finances en matière européenne.

Plusieurs des domaines essentiels de l'action communautaire intéressent directement.

La construction du grand marché d'abord, parce que l'espace économique unifié sur lequel elle débouchera engendrera un potentiel de croissance et d'innovation hautement bénéfique pour la situation générale de l'économie.

En cette matière, les progrès ont été continus et rapides au cours de l'année 1989, notamment en ce qui concerne l'élimination des frontières techniques et la libre prestation des services financiers, tout particulièrement bancaires. Il semblerait

que des progrès puissent également être enregistrés en matière d'ouverture des marchés publics dans les secteurs dits exclus, comme l'énergie. Je souhaiterais connaître, madame le ministre, votre point de vue sur cette question.

Une solution serait par ailleurs trouvée pour permettre la suppression des frontières fiscales tout en maintenant, pour une période transitoire de durée limitée, une maîtrise nationale des ressources de T.V.A.

Un problème difficile se pose, celui du lien politique et moral qui doit à mon sens être maintenu entre le renforcement de la coopération des administrations fiscales et la mise en application du principe de libre circulation des capitaux le 1<sup>er</sup> juillet 1990. L'Europe de la libre circulation des capitaux ne doit pas être l'Europe de la fraude.

Dans le domaine des transports routiers et aériens, enfin, d'importantes difficultés sont rencontrées.

Le grand marché, ce ne sont pas seulement des possibilités nouvelles offertes à nos entreprises. C'est aussi un ensemble de contraintes dont témoigne la récente procédure ouverte à l'encontre de Pechiney pour son projet d'installation d'une usine de fonderie d'aluminium à Dunkerque. L'enquête de la Commission vient d'être close, mais après que Pechiney eut accepté une augmentation de 10 p. 100 du prix de l'électricité qui lui serait livrée par E.D.F.

Autres exemples de ces contraintes résultant de la réglementation européenne : les orientations fixées par la Commission pour la restructuration de Renault ou l'interdiction de l'accord de desserte conclu entre Air France et Air Inter. Peut-être serait-il utile que vous nous donniez, madame le ministre, votre appréciation sur la politique de concurrence menée par la Commission. Les cas que je viens de citer sont-ils isolés ? Devons-nous au contraire nous attendre à un grand nombre de procédures de ce genre dans l'avenir ? Les règles de concurrence s'appliqueront-elles avec autant de rigueur aux subventions nationales dont doivent bénéficier jusqu'en 1995 les producteurs allemands de charbon ?

Deuxième domaine d'intérêt majeur pour la commission des finances : la constitution de l'union monétaire.

La présidence française a bien fait avancer les choses depuis le sommet de Madrid. Les deux textes de la phase I prévue par le rapport Delors et concernant, l'un la coordination des politiques économiques, et l'autre la coopération entre banques centrales pourraient être prochainement adoptés. Le sommet de Strasbourg pourrait décider de procéder à la convocation de la conférence intergouvernementale chargée de rédiger le traité d'union monétaire pour le second semestre 1990.

L'union monétaire apparaît comme l'une des conditions indispensables d'une véritable intégration économique de l'espace européen. Le cloisonnement des monnaies implique le maintien d'un certain degré de cloisonnement des économies. Il n'est pas compatible avec le bon fonctionnement du marché unique, que ce soit dans le domaine de la prestation des services financiers ou dans celui de la fixation des prix agricoles.

Mais l'union monétaire ne va pas sans contraintes. La phase I du plan Delors nous impose sans doute des disciplines en matière de gestion des taux d'intérêt et de politique budgétaire dont nous devons d'ores et déjà être conscients.

Nos grands choix de politique économique seront de plus en plus conditionnés par les décisions européennes. Cela rend d'autant plus urgente la recherche d'une harmonisation à l'échelle européenne des politiques économiques, en fonction d'objectifs de croissance et d'emploi.

Cela me conduit à évoquer la question de la dimension sociale à laquelle doit aujourd'hui impérativement accéder la construction européenne. Réduite à un grand marché, la Communauté perdrait son identité propre, qui réside dans un modèle de société alliant liberté et solidarité.

L'adoption, au besoin à onze, sans le Royaume-Uni, d'une déclaration commune sur les droits sociaux fondamentaux des travailleurs, lors du sommet de Strasbourg, constituerait une étape décisive dans l'approfondissement du processus d'unification européenne.

La déclaration commune sera en effet suivie de mesures concrètes d'application sur proposition de la Commission. Une compétence communautaire nouvelle pourra ainsi s'affirmer dans un domaine dont elle a trop longtemps été exclue.

Le Président de la République définissait, en octobre, les contours d'un modèle européen « en avance sur tous les autres », pour reprendre son expression, et d'une charte dont il affirmait que nous n'en voudrions pas si elle se bornait à de vaines ou vagues formules. Notre assemblée partage, j'en suis convaincu, cette ambition.

Le sommet de Strasbourg devrait être également l'occasion d'importantes décisions en matière monétaire : la convocation de la future conférence intergouvernementale et, en matière sociale, l'adoption de la déclaration commune. De nouveaux obstacles devraient également être levés sur la voie de l'achèvement du grand marché.

C'est donc un bilan très positif que l'on peut dès à présent dresser de la présidence française, et c'est sur la base de ce bilan, madame le ministre, que la commission des finances a émis un vote favorable à l'adoption des crédits des affaires européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Affaires européennes (*suite*).

Annexe n° 2. - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 922, au nom de la commission des affaires étrangères : tome IV. - Institutions, marché unique, monnaie, de M. Jean Seitlinger ; tome V. - Recherche, technologie, télécommunications, de M. Jean-Yves Le Déaut.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

